

DIAGNOSTIC DE L'OUVRAGE DE DEFENSE CONTRE LA MER DE SAINT-MARTIN-DE- BREHAL ET COUDEVILLE-SUR-MER

PHASE 3 : PROGRAMME D'INTERVENTION



A LA DEMANDE ET POUR LE COMPTE DE L'ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER DE BREHAL ET
COUDEVILLE-SUR-MER

Dossier	24_0351_IV_1	
Indice	Modifications	Date
0	Document initial	21/07/2025



LIEU :	Saint-Martin-de-Bréhal et Coudeville-sur-Mer
COMMUNE :	50290 Saint-Martin-de-Bréhal et Coudeville-sur-Mer
OBJET :	Diagnostic de l'ouvrage de défense contre la mer
TYPE DE MISSION :	Diagnostic
CLIENT :	ASA de défense contre la mer de Bréhal et Coudeville-sur-Mer
DOSSIER SUIVI PAR :	M ILLAND

CHARGE D'AFFAIRE :	F. ROY
CHEF DE PROJET :	K. GUEYE
INTERVENANTS	K. GUEYE
NOMBRE DE PAGES	18 + Annexes
REFERENCE DOCUMENT	24_0351_IV_1_0_PROGRAMME D'INTERVENTION

Rédacteur : K. GUEYE
Visa :

Contrôle : F. ROY
Visa :

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION	4
1.1 - Contexte et objet de l'étude.....	4
1.2 - Localisation et limites de l'étude.....	5
1.3 - Documents mis à disposition	6
2 - SYNTHESE DES INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES	7
2.1 - Rappel du programme de reconnaissance.....	7
2.2 - Résultats des sondages.....	8
2.3 - Rappel de la vérification de la blocométrie adaptée	13
2.4 - Mise à jour du diagnostic	13
3 - PROGRAMME D'INTERVENTION.....	15
3.1 - Principes de traitement.....	15
3.2 - Priorités de traitement / programme proposé	16
3.3 - Estimation financière sommaire.....	17

Annexe

- Classification mission géotechnique
- Rapport de présentation des résultats des sondages géotechniques par FONDOUEST

1 - PRESENTATION

1.1 - CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

L'association syndicale autorisée (ASA) de défense contre la mer de Saint-Martin-de-Bréhal et Coudeville-sur-Mer possède et gère un ouvrage qui protège les habitations de l'érosion côtière. Il s'agit d'un ouvrage en enrochements d'une longueur de 2150 mètres, construit entre 1970 et 1971. L'ouvrage a fait l'objet de travaux de consolidation, recharge et réhausse dans le temps.

Le suivi de l'évolution du littoral effectué par le Conseil Départemental de la Manche a révélé un abaissement du niveau de sable au pied de l'ouvrage en enrochements sur le tronçon Nord, de l'ordre de -5 à -4 centimètres par an depuis 1993.

Dans ce contexte, l'ASA mandate le bureau d'ingénieurs-conseils GEOLITHE pour la réalisation d'un diagnostic de l'ouvrage de défense avec pour objectif l'élaboration d'un programme d'interventions à entreprendre sur l'ouvrage dans les années à venir afin d'assurer la stabilité, la durabilité, la fiabilité et la fonctionnalité de la structure.

La mission est divisée en plusieurs phases :

- **Phase 1 : Inspection visuelle de l'ouvrage et définition d'un programme d'investigations géotechniques** (*rapport d'étude 24_0351_I_1_A_DIAG, 23/07/2024*).
- **Phase 2 : Définitions des pièces techniques du dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des investigations géotechniques, analyse des offres et suivi technique des prestations.**

Les investigations ont été réalisées par FONDOUEST en avril 2025 à la suite de la consultation des entreprises.

N°	Poste	Unité	Quantité
1	Sondages pressiométriques		
1.1	Mise en station	Unité	5
1.2	Sondage à la tarière	m	75
1.3	Essais pressiométriques	Unité	50
2	Fouilles à la pelle		
2.1	Fouille à la pelle sur la structure de l'ouvrage	Unité	4
2.2	Fouille à la pelle sur fondation yc pénétro	unité	4
3	Carottages sur plateforme		
3.1	Mise en station	Unité	4
3.2	Sondages carottés	m	4

Tableau de synthèse des investigations géotechniques

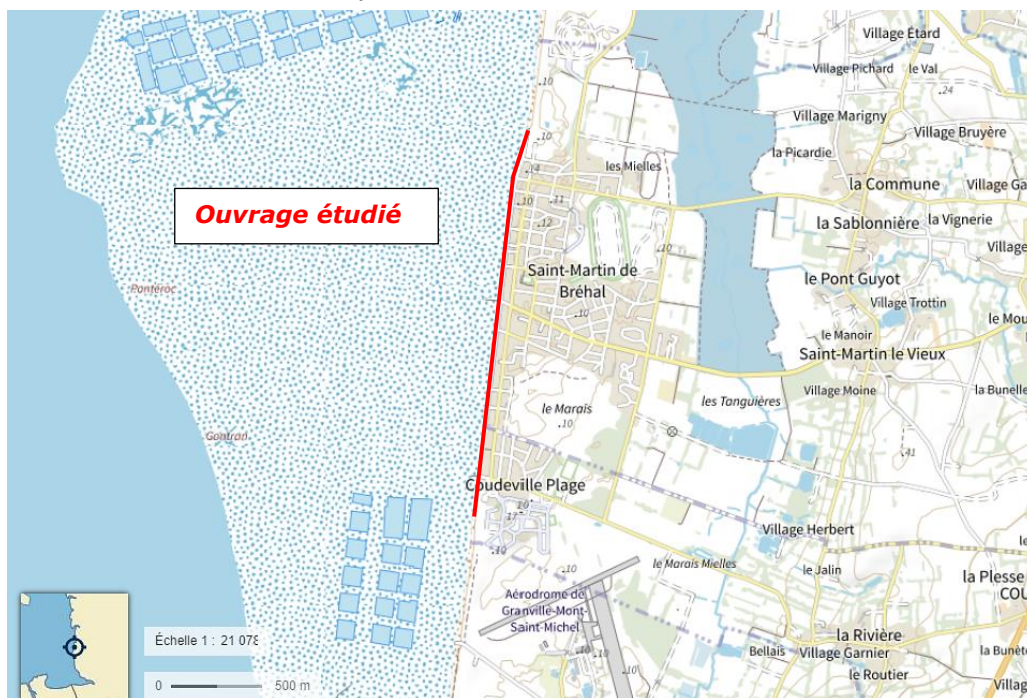
- **Phase 3 : Etablissement d'un programme d'intervention détaillé.**

Le présent rapport concerne la phase 3 de la mission.

1.2 - LOCALISATION ET LIMITES DE L'ÉTUDE

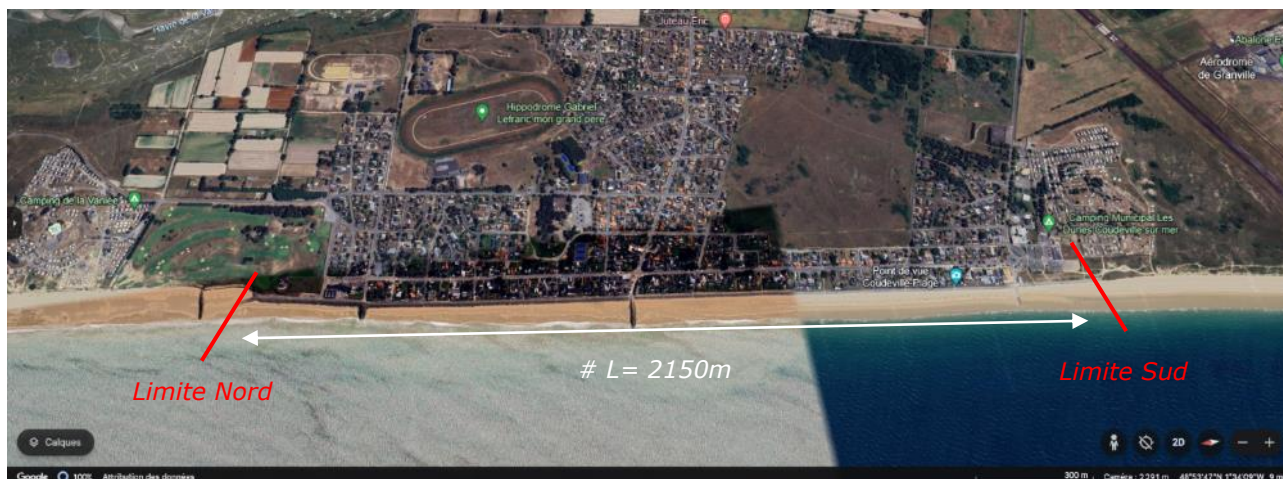
L'étude concerne l'ouvrage de défense contre la mer de Saint-Martin-de-Bréhal et Coudeville-sur-Mer (50290).

La zone d'étude est localisée sur le plan suivant.

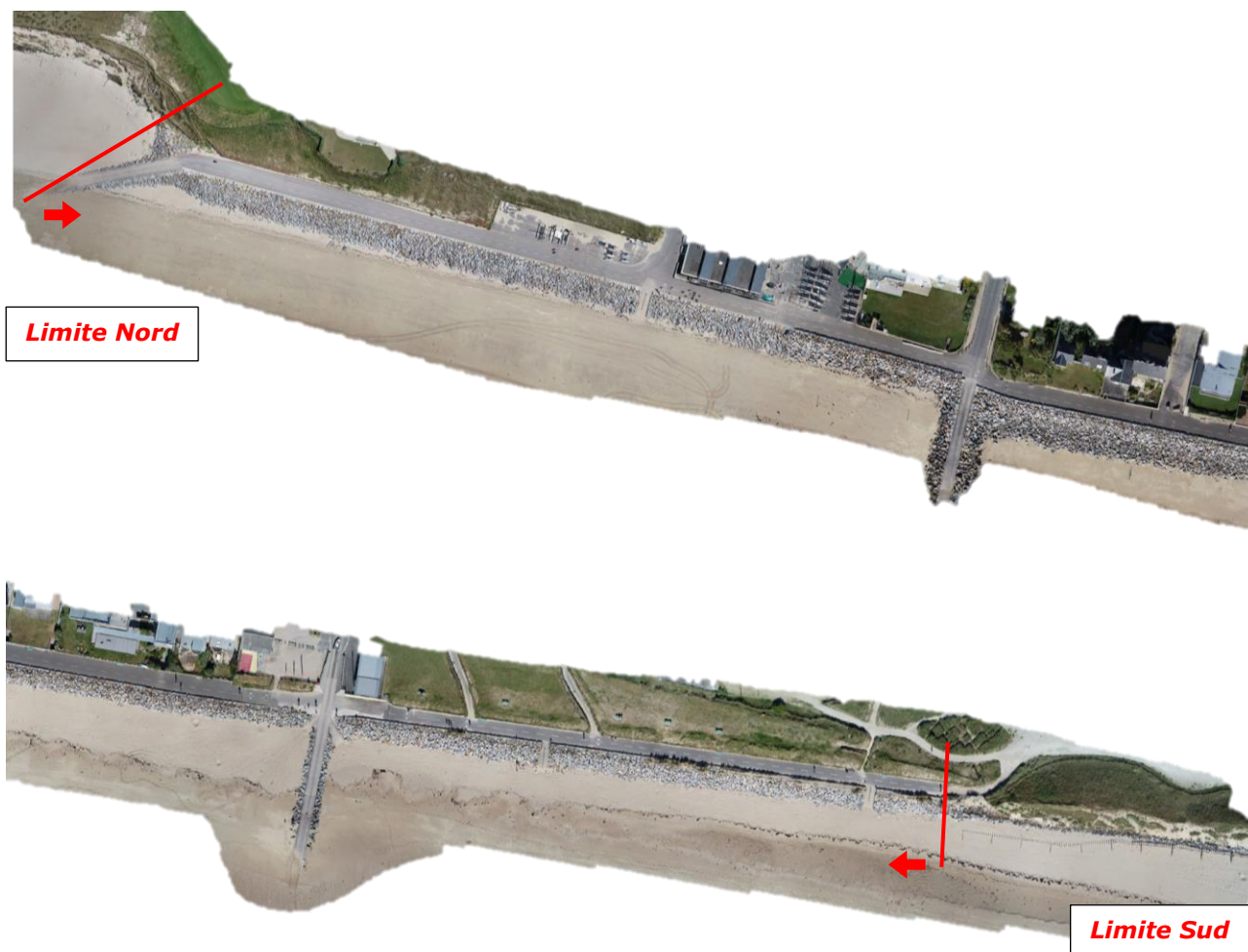


Extrait de plan IGN Géoportail – Localisation de la zone d'étude

L'ouvrage en enrochement s'étant sur 2150m. Les limites d'études sont précisées sur les planches suivantes.



Linéaire d'étude – Extrait vue Google Earth



Limites d'études – Extrait orthophotographie drone (levé mai 2022)

1.3 - DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

- Projet « Notre littoral pour demain » : diagnostic et préconisations d'actions (2018-2019)
- Etude de préfiguration des systèmes d'endiguement sur la CC Granville Terre et Mer (SCE, 2019)
- Orthophotographie du site (levé drone mai 2022)
- Etude du risque de submersion marine par franchissement de paquets de mer sur l'ouvrage de Saint-Martin-de-Bréhal – Coudeville (CASAGEC Ingénierie, 2023)

NOTA :

- ⇒ Il n'y a pas de dossier d'évènements sur l'ouvrage.
- ⇒ Le suivi de l'ouvrage réalisé par l'ASA n'est pas documenté ainsi que les travaux d'entretien / maintenance.

2 - SYNTHESE DES INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES

2.1 - RAPPEL DU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE

Il est envisagé la réalisation des reconnaissances suivantes :

INCERTITUDES	RECONNAISSANCES A REALISER	COMMENTAIRES
Profil complet de digue et qualité de la structure interne de l'ouvrage	4 Fouilles à la pelle sur la hauteur de digue <u>hors sol</u> : dépose des enrochements sur le profil de digue, sur toute l'épaisseur jusqu'à l'atteinte des terrains d'assise. ↓	Cela permettra de confirmer, compléter ou corriger le profil d'archive (épaisseur des couches, présence de géotextile, ...). Ces informations sont nécessaires pour compléter le diagnostic de l'ouvrage. Elles conditionnent également la nature des interventions futures à réaliser sur l'ouvrage.
Constitution de la plateforme haute	4 Carottages d'1m environ sur la plateforme haute. ↓	Cela permettra de définir la structure de la plateforme et la qualité des matériaux de fondation.
Position de la couche d'argile en pied d'ouvrage (géologie) / Qualité et niveau de fondation	4 Fouilles à la pelle en pied d'ouvrage jusqu'à l'atteinte de la fondation + 1 essai au pénétromètre dynamique par fouille descendu à 5m de profondeur ou au refus si la couche d'argile n'est pas observée en fondation. ↓	La caractérisation de la fondation de la digue en enrochement permettra de juger de sa stabilité (présence de butée, profondeur et qualité des terrains d'assise). La position du niveau d'argile donne une idée sur la hauteur critique de fluctuation du niveau de sable en pied d'ouvrage, l'argile étant moins sensible à l'érosion.
Coupe géologique et caractéristiques mécaniques des terrains en place	5 Sondages pressiométriques (±15m de profondeur) réalisés depuis la plateforme haute et descendus au minimum 5m sous le niveau d'assise des enrochements (pour atteindre la couche d'argile) + un essai pressiométrique réalisé tous les 1.50m. ↓	Ces données sont nécessaires à l'étude de systèmes de protection contre la submersion marine et de systèmes para fouille éventuels au vu de la contrainte de l'empiètement sur le DPM.



Implantation des sondages

2.2 - RESULTATS DES SONDAGES

La synthèse des résultats est présentée ci-dessous :

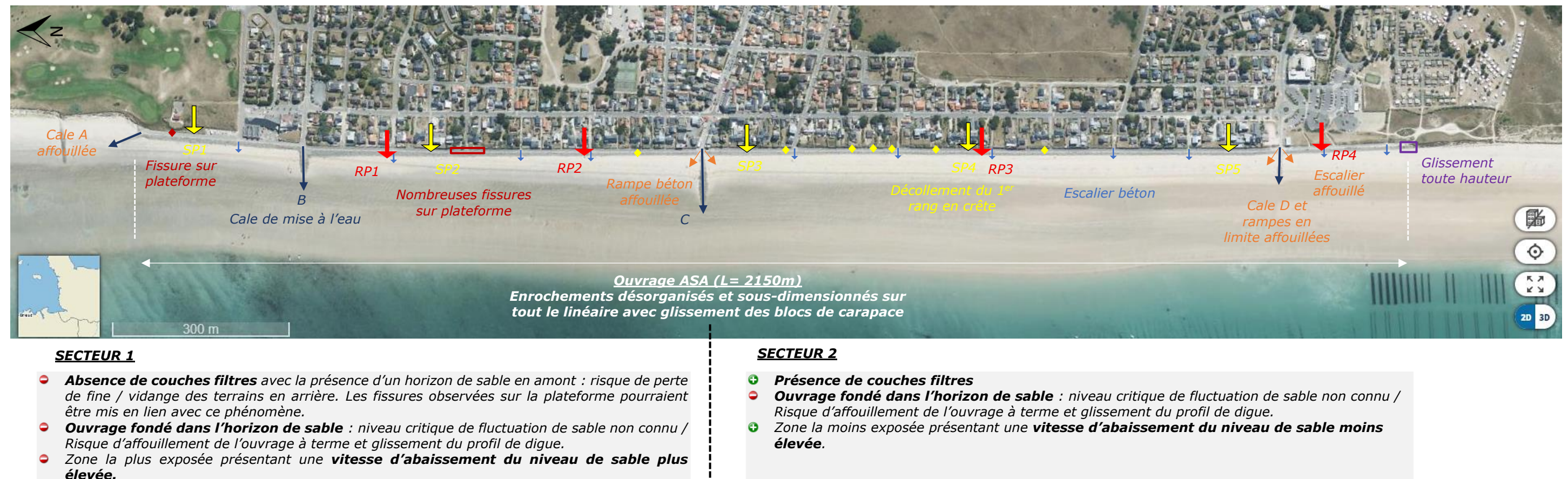
- Géologie sous la couche d'enrobé de la plateforme haute :
 - Remblais** sableux à graveleux sur moins d'1m de profondeur.
 - Sable** grossier à fin supposé jusqu'à 4.6m de profondeur sur SP1, jusqu'à 7m environ sur SP2 et SP3 et jusqu'à 9m de profondeur sur SP4 et SP5.
 - Argile** supposée jusqu'à 6.8m à 12.50m de profondeur (épaisseur de couche d'argile relativement constante sur l'ensemble des sondages : 2 à 3m)
 - Schiste** supposé au-delà (jusqu'à la base des forages SP1 à SP5, soit 15m)
- Qualité de la fondation de l'ouvrage :
 - Encastrement du pied de digue sur 2 à 3m** de profondeur **dans l'horizon de sable**
 - Horizon d'argile non relevé en fondation** de l'ouvrage
- Structure interne de l'ouvrage :
 - Structure de digue avec **un seul rang de carapace**
 - Absence des couches filtres** permettant de limiter la perte du sable sur les fouilles **RP1 et RP2**
- Venues d'eau** relevées en pied d'ouvrage sur **RF3 et RF4**.

Pour rappel, les reconnaissances réalisées le 07/05/2024 avaient permis de confirmer le diagnostic de SCE dans son étude de 2019 : la digue en enrochement est globalement dans un état **Moyen**.

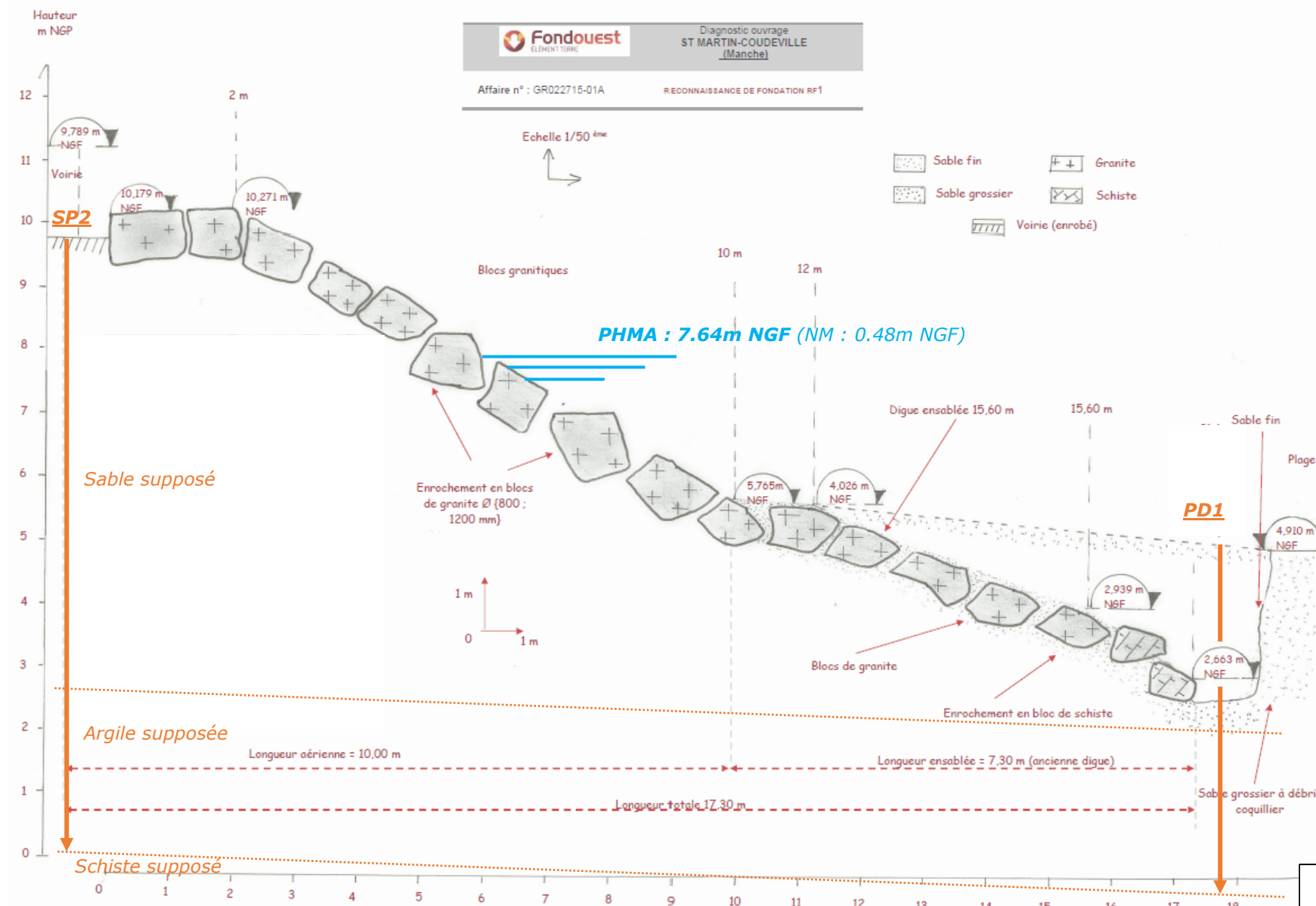
Ces reconnaissances visuelles avait mis en évidence que les enrochements de la carapace sont :

- De **dimensions variables**, plus importantes en crête ($\geq m^3$) et plus petit sur la hauteur de l'ouvrage ($\leq 500l$). **Ils glissent en pied d'ouvrage et sont facilement déplacés/remobilisés** par les actions marines.
- Désorganisés, mal imbriqués**, avec des variations de profils en travers sur tout le linéaire d'étude. On note des **vides entre les blocs pouvant atteindre 60cm** et un **mauvais contact avec la sous-couche de blocométrie 20/40**. Le profil est soit adouci en pied du fait du glissement des blocs, soit verticalisé en partie basse du fait du déplacement des blocs en pied d'ouvrage par les actions marines.
- Bétonnés en crête**, en limite avec la plateforme de la promenade. Des **décollements localisés** sont relevés **traduisant des déplacements dans le profil**.

La synthèse des reconnaissances et sondages permet de diviser le linéaire d'étude en deux secteurs :

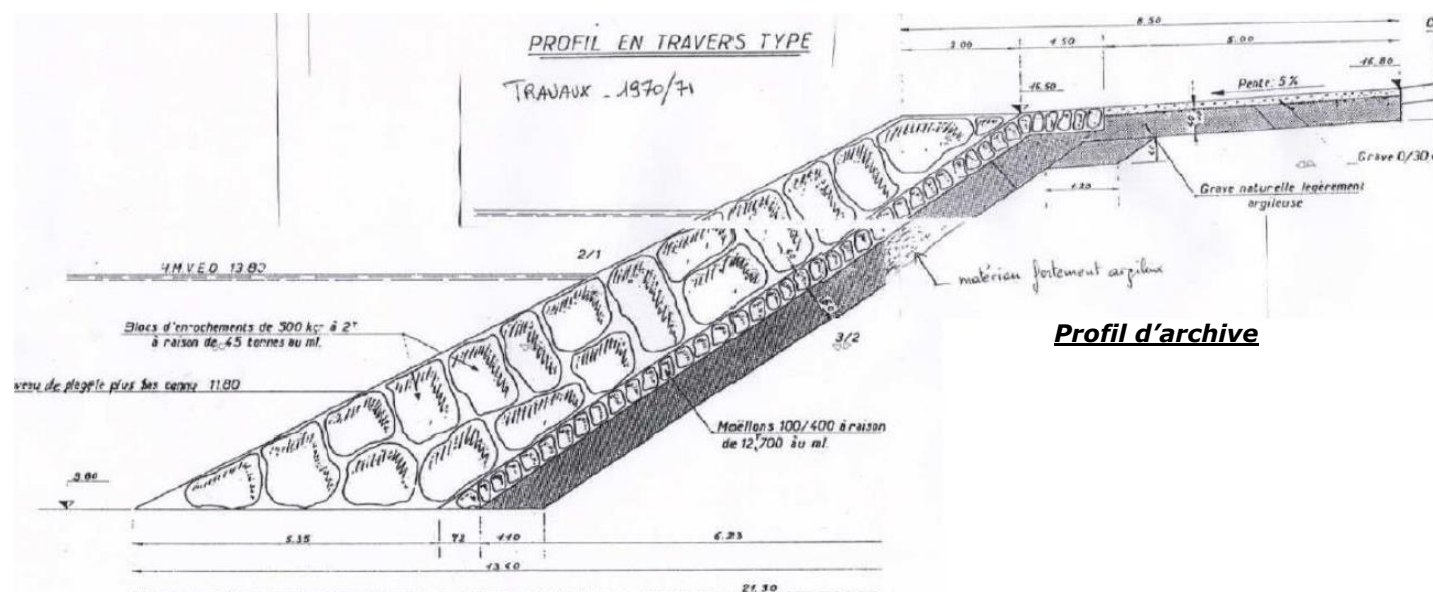


Le rapport détaillé des résultats des investigations menées par FONDOUEST est présenté en annexe.

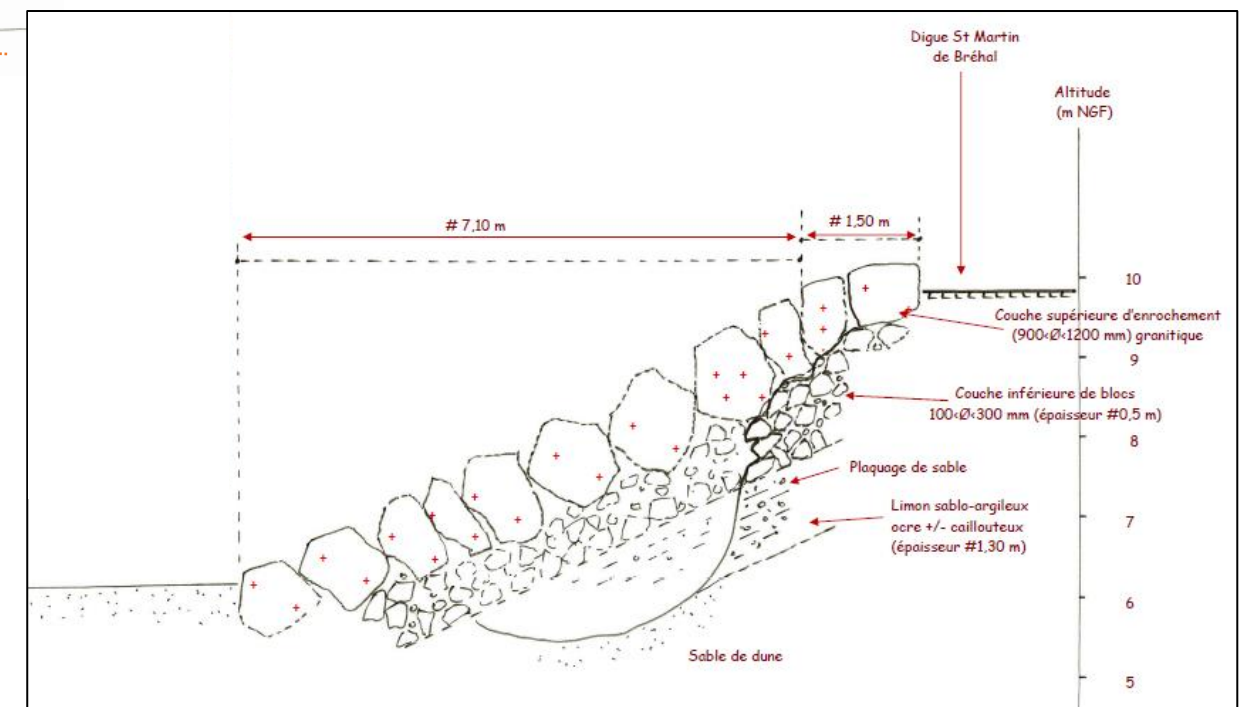


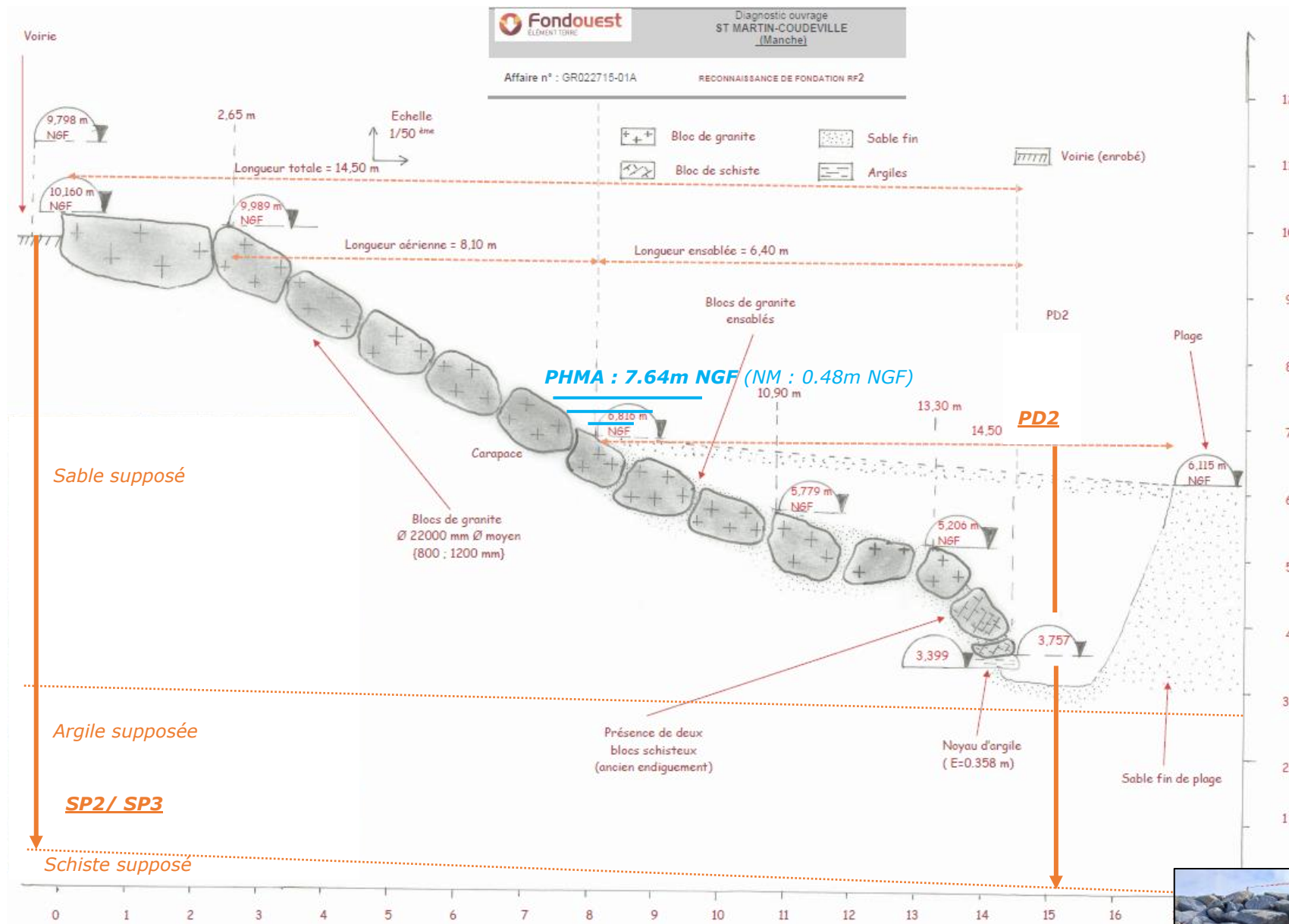
Sondages : RF1 – RP1 – PD1 - SP2

- ➡ **Enrochements désorganisés et sous-dimensionnés**
- ➡ **Absence de couches filtres** avec la présence d'un horizon de sable en amont : risque de perte de fine / vidange des terrains en arrière.
- ➡ **Ouvrage fondé dans l'horizon de sable** : niveau critique de fluctuation de sable non connu / Risque d'affouillement de l'ouvrage à terme et glissement du profil de digue.



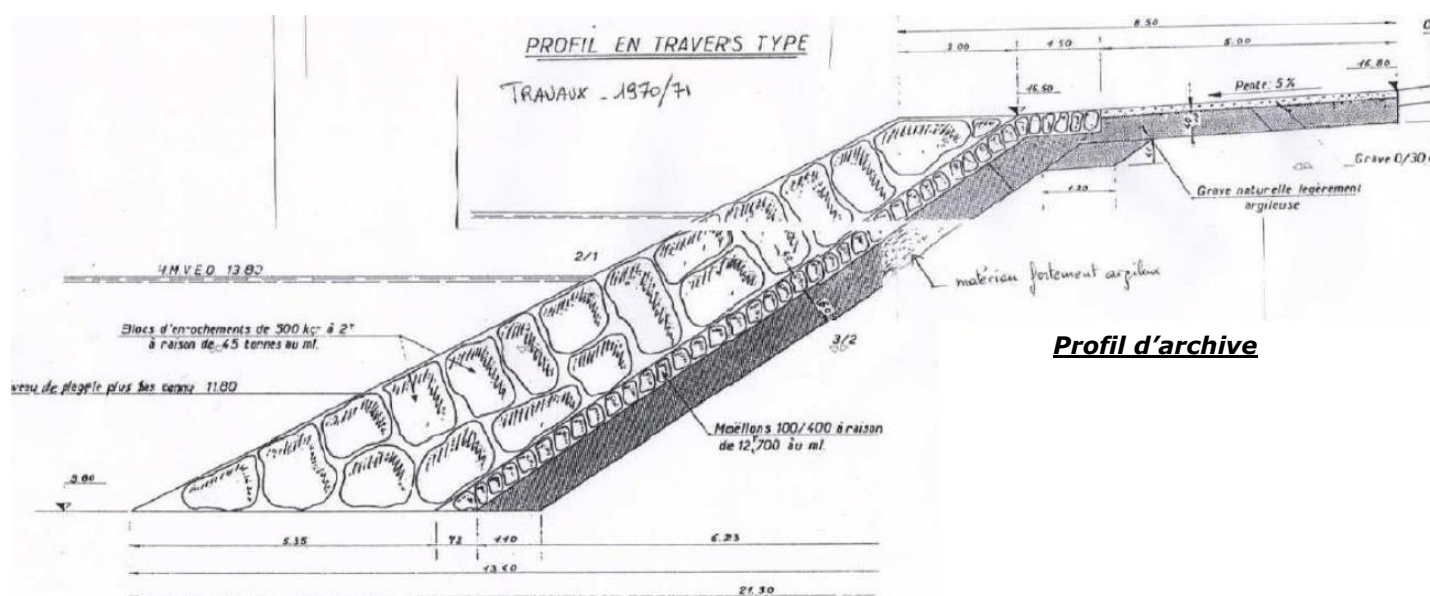
Structure interne



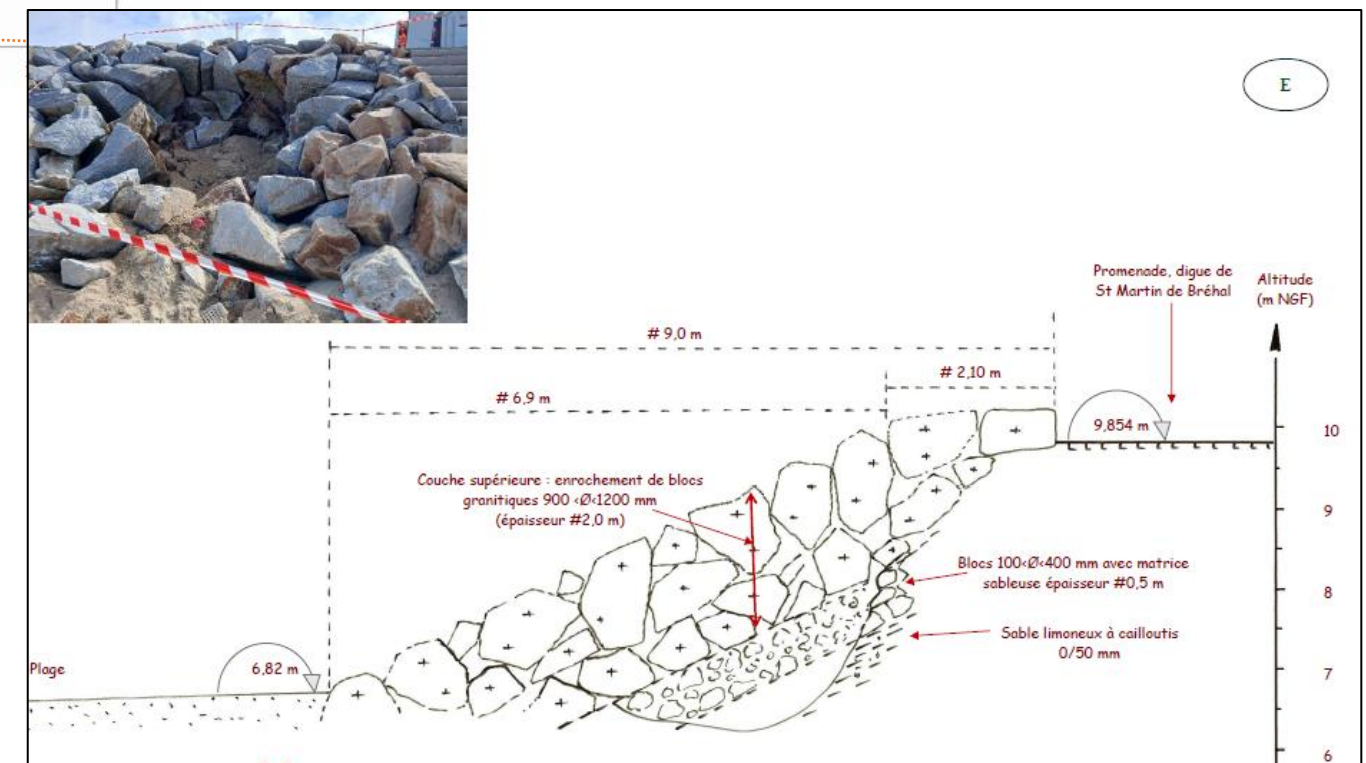


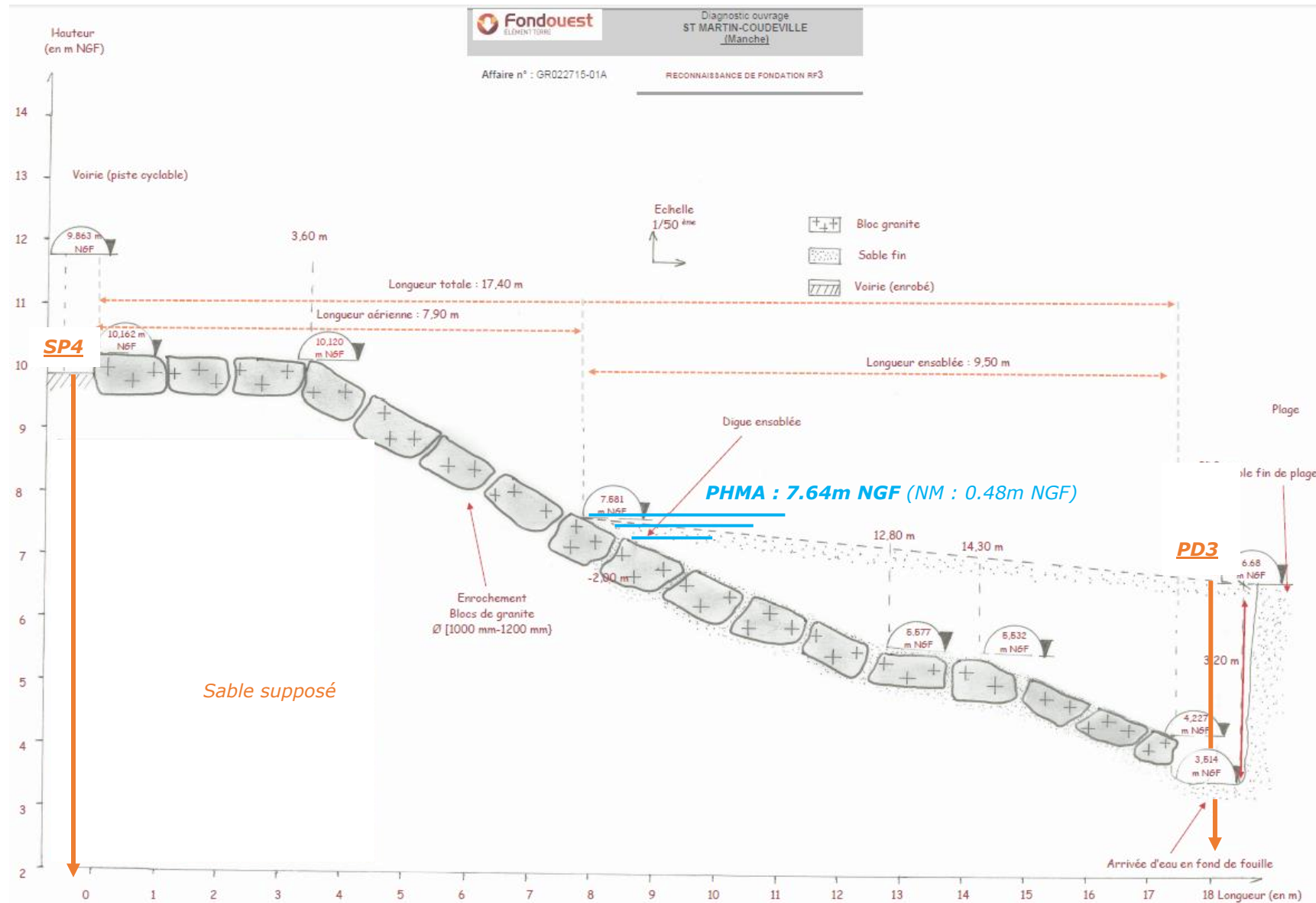
Sondages : RF2 – RP2 – PD2 - SP2/SP3

- **Enrochements désorganisés et sous-dimensionnés**
- **Absence de couches filtres** avec la présence d'un horizon de sable en amont : risque de perte de fine / vidange des terrains en arrière.
- **Ouvrage fondé dans l'horizon de sable** : niveau critique de fluctuation de sable non connu / Risque d'affouillement de l'ouvrage à terme et glissement du profil de digue.



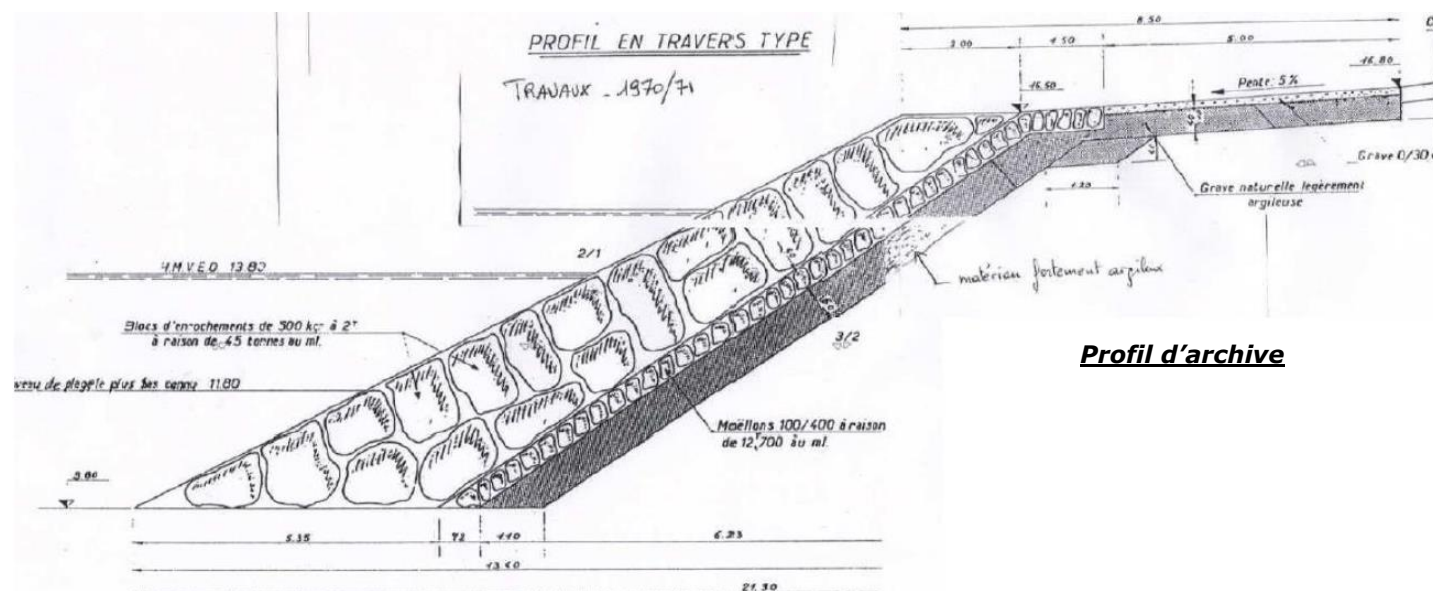
Structure interne



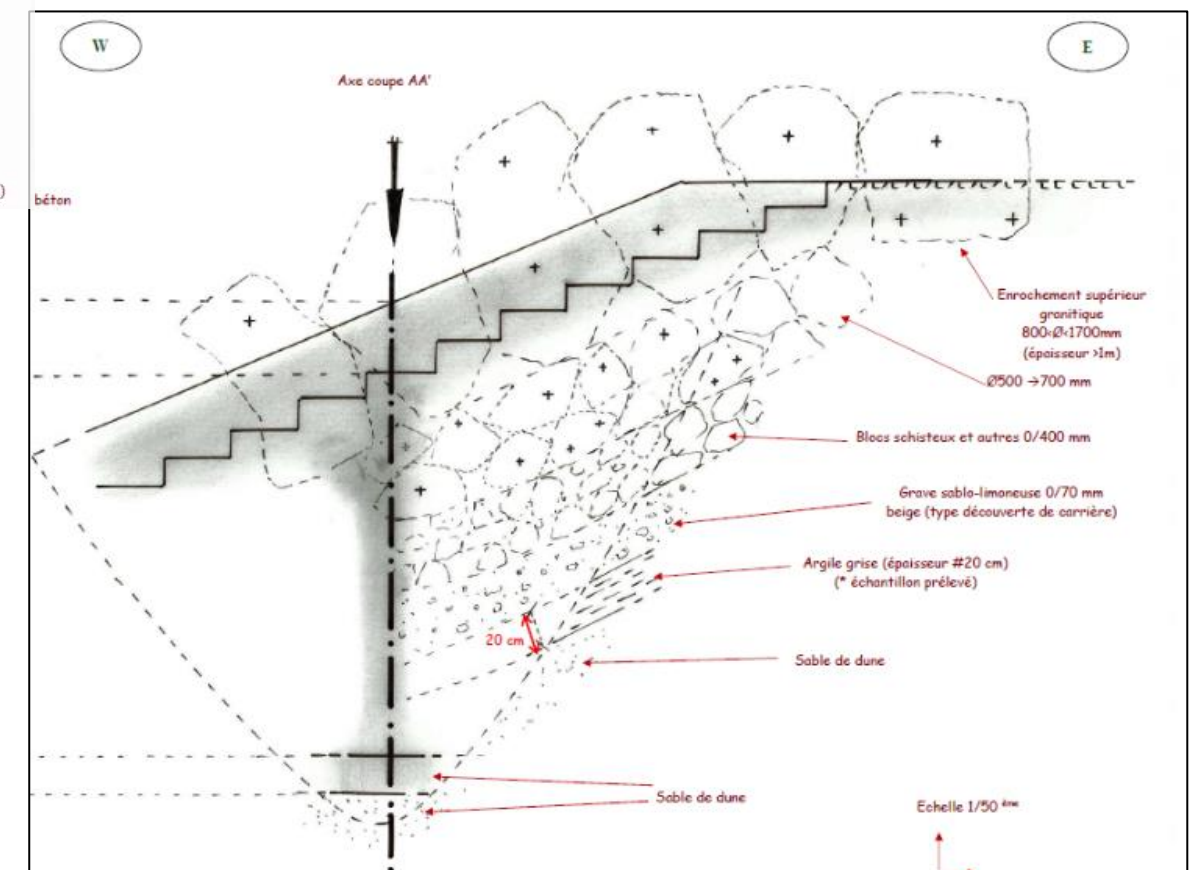


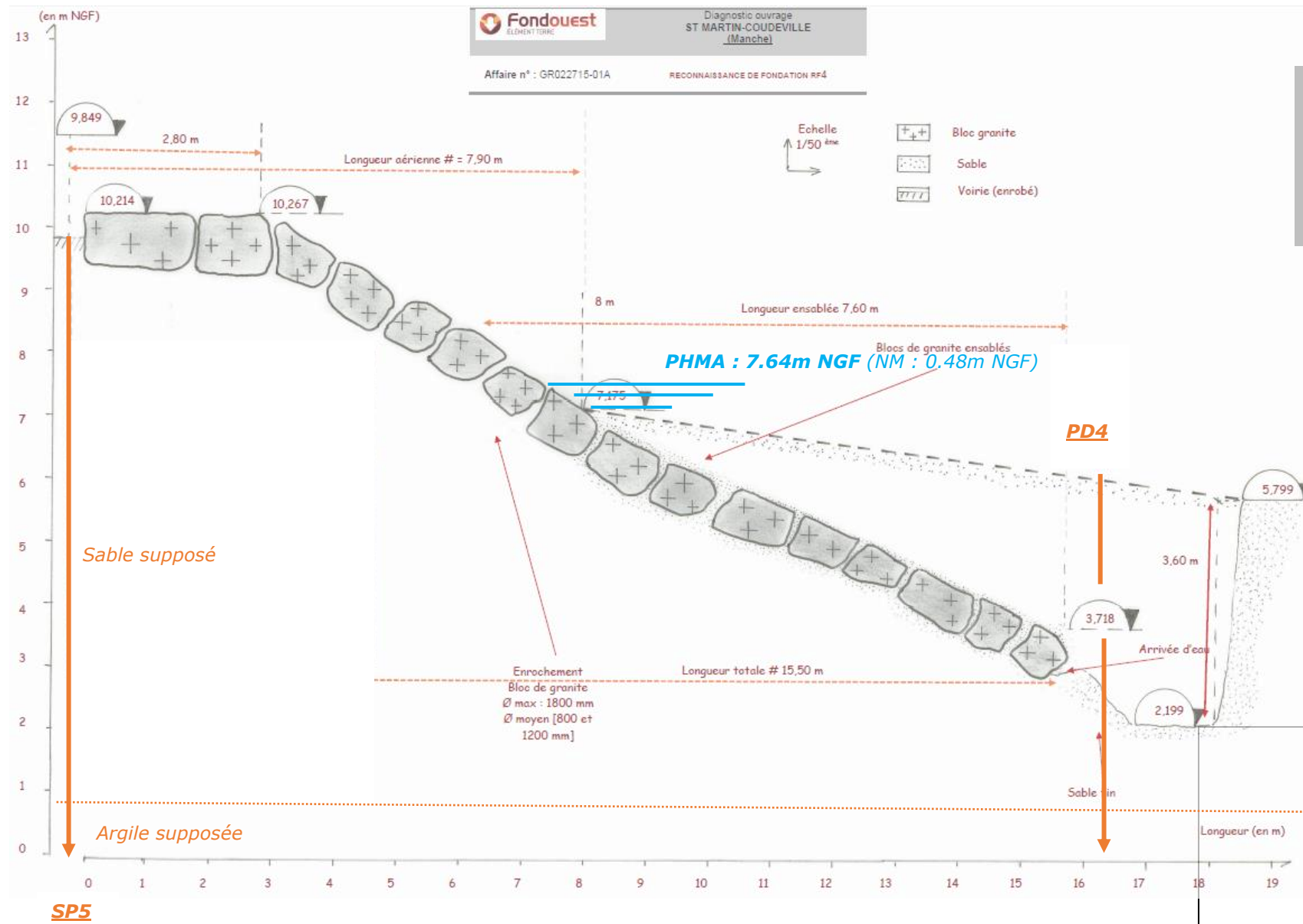
Sondages : RF3 – RP3 – PD3 – SP4

- ➔ **Enrochements désorganisés et sous-dimensionnés**
- ➕ **Présence de couches filtres**
- ➔ **Ouvrage fondé dans l'horizon de sable** : niveau critique de fluctuation de sable non connu / Risque d'affouillement de l'ouvrage à terme et glissement du profil de digue.



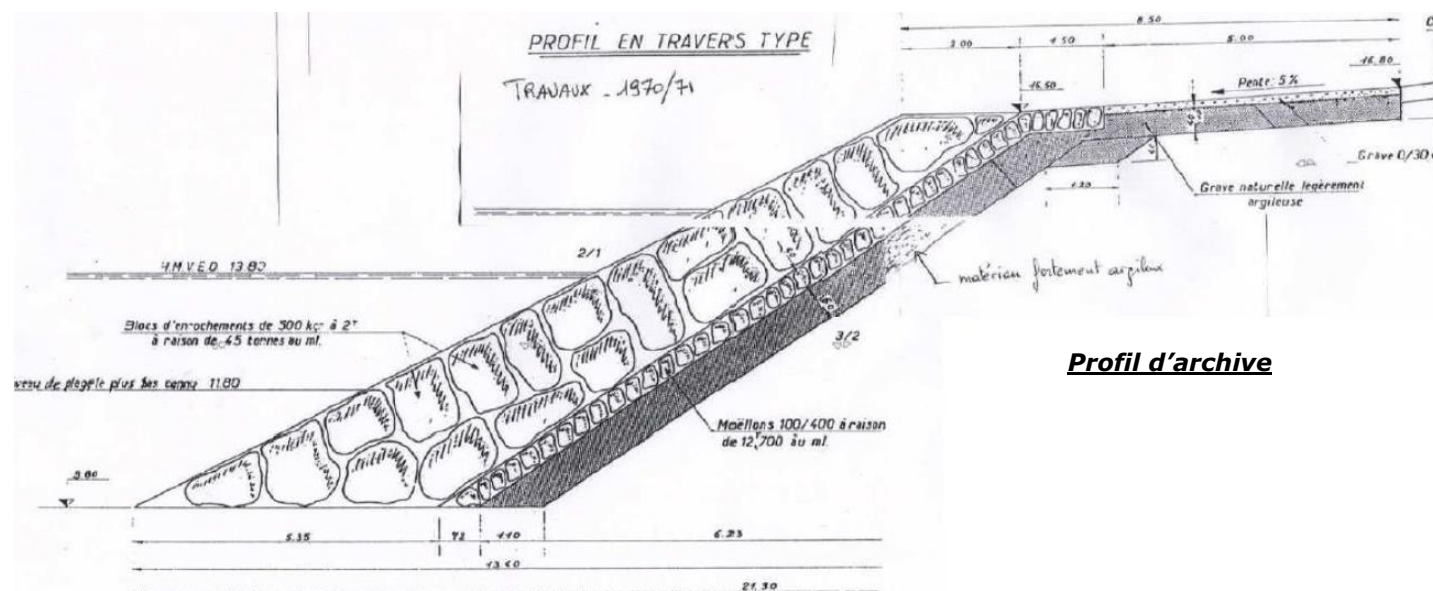
Structure interne



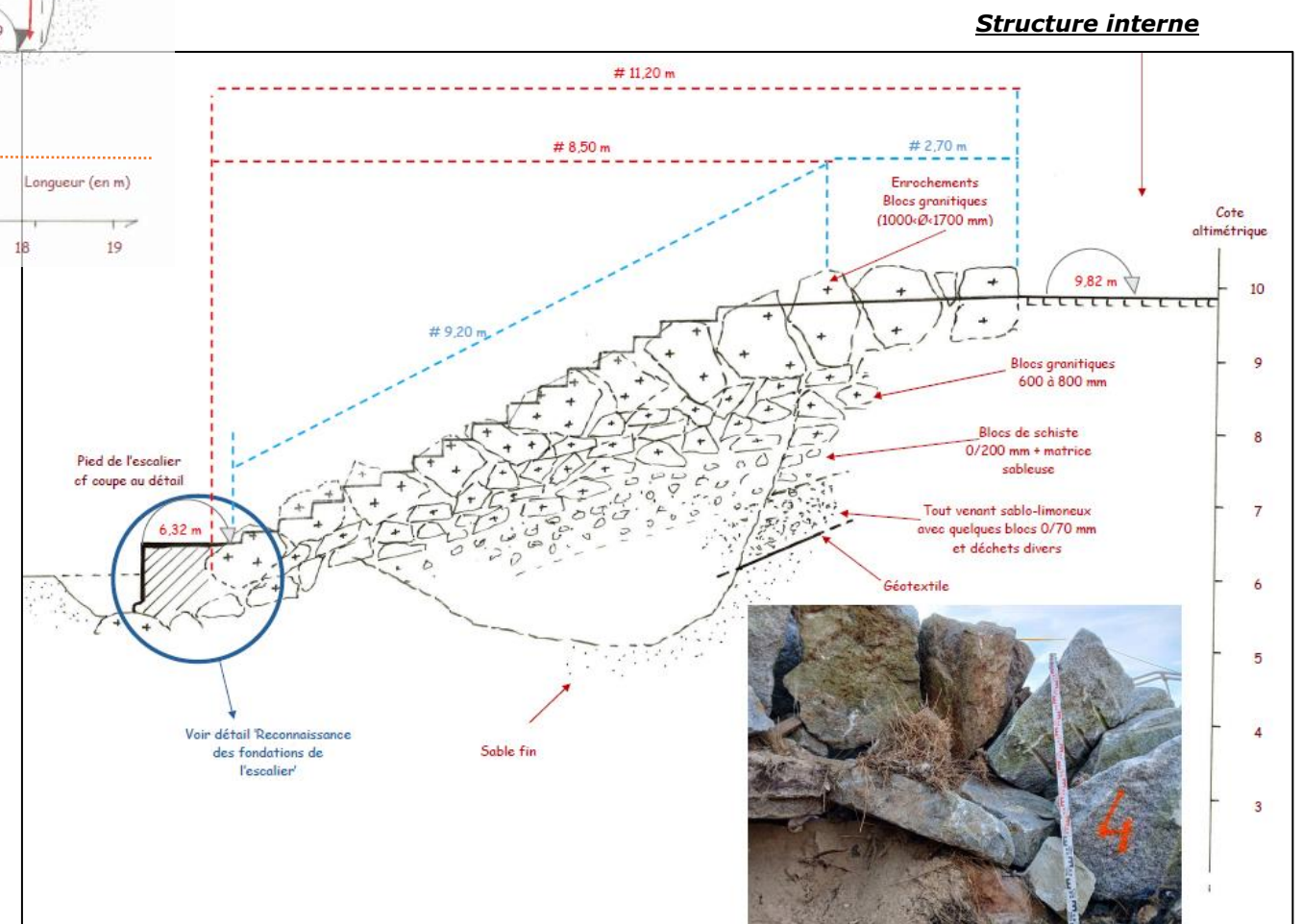


Sondages : RF4 – RP4 – PD4 – SP5

- ➔ **Enrochements désorganisés et sous-dimensionnés**
- ➕ **Présence de couches filtres**
- ➔ **Ouvrage fondé dans l'horizon de sable** : niveau critique de fluctuation de sable non connu / Risque d'affouillement de l'ouvrage à terme et glissement du profil de digue.



Profil d'archive



2.3 - RAPPEL DE LA VERIFICATION DE LA BLOCOMETRIE ADAPTEE

La blocométrie d'origine des enrochements de carapace est : $0.5 - 2T$. On en déduit une masse moyenne d'enrochement d'environ $1.25T$. Ce qui correspond aux reconnaissances avec des blocs de l'ordre de $0.5m^3$ en considérant une densité de bloc de $2.6T/m^3$.

Nous proposons de vérifier la blocométrie des enrochements de la carapace en première approche avec la formule d'Hudson (cf. Guide CETMEF des enrochements).

$$W = \frac{\gamma_s H^3}{K_D \cot \alpha \left(\frac{\gamma_s}{\gamma_w} - 1 \right)^3}$$

Avec W : Poids unitaire d'un bloc de la carapace
 H : Amplitude de la houle
 α : Pente de la digue
 γ_s : Poids volumique du bloc
 γ_w : Poids volumique de l'eau
 K_D : Coefficient de stabilité des blocs (semi-empirique, établi à partir de modèles et d'observations in situ (d'après le Shore Protection Manual))

Hypothèses retenues :

- $KD=3.5$ pour les vagues déferlantes en avant de l'ouvrage. (Shore Protection Manual – CERC, 1977) ;
- L'angle du talus est pris égale à $3H / 2V$;
- **L'amplitude de houle en entrée de profil en condition de pleine mer est égale à 2.43m cas 1 (Eleanor) et 2.58m cas 4 (Tr20ans - 2100) suivant les données de CASAGEC (2023) ;**
- Le poids volumique du granite est pris égal à 2600 kg/m^3 et celui de l'eau de mer 1025 kg/m^3 .

Le calcul aboutit à une masse médiane d'enrochement de 1.7T (cas 1) et 2.1T (cas 2). La blocométrie préconisée est ainsi supérieure à celle existante. L'ouvrage est donc sous-dimensionné pour ces cas de houle.

Notons que pour une masse moyenne comprise entre $1.7T$ et $2.1T$, les exigences suivantes sont applicables avec un pourcentage **maximum de 10% de blocs de masse <1T** et un **minimum de 30% de blocs de masse >3T**.

Tableau 3.5 Exigences standard applicables aux enrochements suivant l'EN 13383

	Classe de référence	ELL	NLL	NUL	EUL	M_{em}	
	Passant associé kg	< 5 % kg	< 10 % kg	> 70 % kg	> 97 % kg	limite inférieure kg	limite supérieure kg
Gros enrochement	10 000 – 15 000	6 500	10 000	15 000	22 500	12 000	13 000
	6 000 – 10 000	4 000	6 000	10 000	15 000	7 500	8 500
	3 000 – 6 000	2 000	3 000	6 000	9 000	4 200	4 800
	1 000 – 3 000	700	1 000	3 000	4 500	1 700	2 100
	300 – 1 000	200	300	1 000	1 500	540	690

- ELL (limite inférieure extrême) – masse en deçà de laquelle 5 % de passant maximum est autorisé ;
- NLL (limite inférieure nominale) – masse en deçà de laquelle 10 % de passant maximum est autorisé ;
- NUL (limite supérieure nominale) – masse en deçà de laquelle 70 % de passant minimum est autorisé ;
- EUL (limite supérieure extrême) – masse en deçà de laquelle 97 % de passant minimum est autorisé.

Extrait Guide CETMEF des enrochements

2.4 - MISE A JOUR DU DIAGNOSTIC

Les digues en enrochement présentent généralement au minimum **2 niveaux de carapace**, 2 niveaux de **sous-couche / couches filtres** et une **butée de pied**. Pour rappel :

- La sous-couche joue un rôle de filtre / drain de surface pour l'ouvrage tout en assurant l'assise de la carapace et la protection du noyau et/ou des terrains en place. **Un géotextile est généralement mis en œuvre à l'interface avec les terrains existants, notamment pour des matériaux fins (sable).**
- La carapace, elle, a pour objet d'assurer la dissipation de l'énergie de la houle tout en protégeant les couches inférieures d'une possible érosion. Les éléments de la carapace ont un comportement individuel, c'est-à-dire qu'ils ne résistent à l'action de la houle que par leur propre poids. Ainsi, **les blocs les plus lourds sont préférentiellement posés en partie basse de l'ouvrage qui est plus sollicitée.**
- La butée de pied a pour objet de former une fondation stable à la carapace.

L'inspection de l'ouvrage montre un **talus en enrochement déstructuré / désorganisé** qui ne présente qu'un **seul rang de carapace**. Les enrochements sont majoritairement de petite taille sur la hauteur du talus ($\leq 500l$) et les blocs les plus volumineux sont localisés en crête, sur une à deux rangées en limite avec la plateforme haute.
La présence de **couches filtre** a été relevée **uniquement sur le secteur 2**.

L'ouvrage est **fondé dans l'horizon de sable**. Le niveau critique de fluctuation de sable n'est pas connu : risque d'affouillement de l'ouvrage à terme et glissement du profil de digue.

Les désordres relevés sur l'ouvrage sont en lien avec :

- Un **sous-dimensionnement des enrochements** : structure non adaptée (un seul rang de carapace et absence de couches filtre) et faible blocométrie ;
- Une **mauvaise mise en œuvre des blocs**.

Sans interventions, les glissements et déplacements de blocs de carapace vont se poursuivre exposant progressivement la sous-couche et les terrains sableux en arrière.

La plateforme amont à la digue ne présente pas de signes d'affaissement pouvant alerter sur une perte significative des terrains d'assise à travers les enrochements. Ce risque n'est cependant pas écarté, notamment sur le secteur 1, du fait de l'absence de couches de filtre.

3 - PROGRAMME D'INTERVENTION

3.1 - PRINCIPES DE TRAITEMENT



OPTION 1 :

Démontage / reprise de la digue dans les règles de l'art avec un dimensionnement des blocs adapté et en intégrant les adaptations suivantes :

- Réutilisation éventuelle des blocs de la carapace existante comme premier rang de la future carapace pour limiter les coûts + Apport d'enrochements plus gros pour le second rang de carapace (à dimensionner).
- Apports de blocs pour la sous-couche suivant les résultats du dimensionnement qui sera réalisé.
- Pose d'un géotextile à l'interface avec le sable en place.
- Reprise complète de la plateforme haute permettant ainsi l'intégration d'un éventuel mur chasse mer.

NOTA 1 : La mise en œuvre d'un second rang de carapace génèrera un **empiètement sur le DPM de 2m environ**.

NOTA 2 : Nous ne proposons pas un simple renforcement de la carapace du fait de l'absence de couches filtres et du risque de perte du sable en arrière des enrochements.

Option 2 : Auscultation / surveillance photogrammétrique : Relevées tous les 6 mois + archivage des données + traitement / analyse des déplacements par un ingénieur géotechnicien afin de définir les suites à donner pour la gestion du risque et la sécurisation des enjeux.

OPTION 1 :

Démontage / reprise de la digue dans les règles de l'art avec un dimensionnement des blocs adapté et en intégrant les adaptations suivantes :

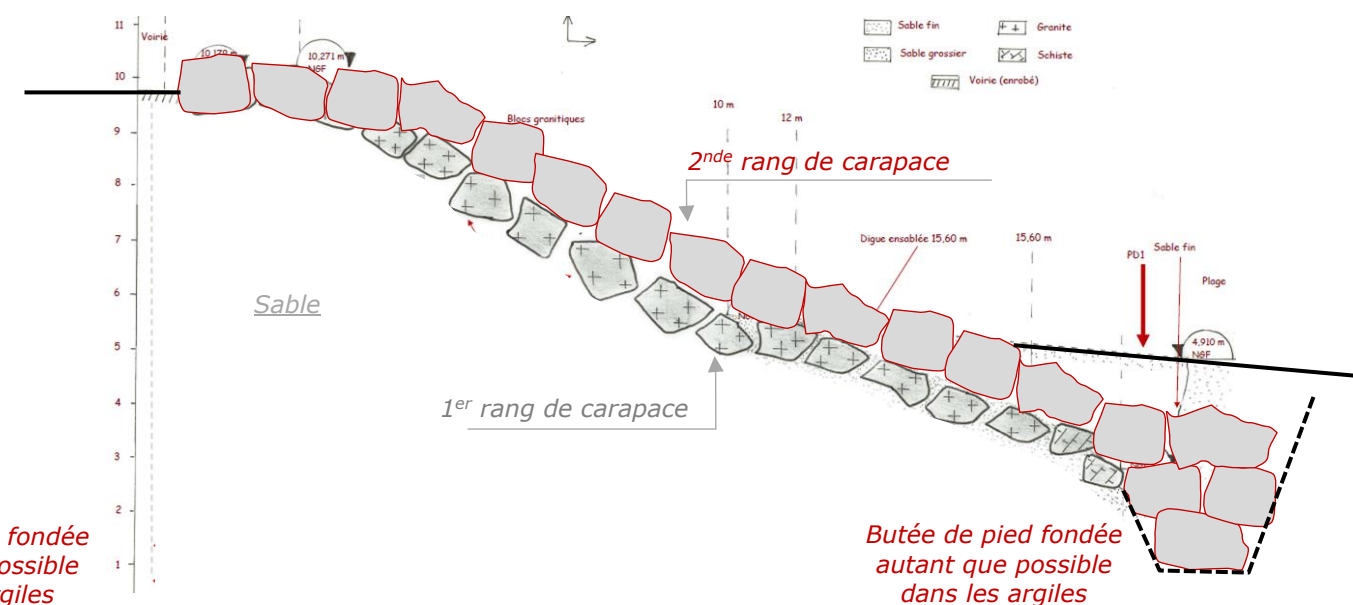
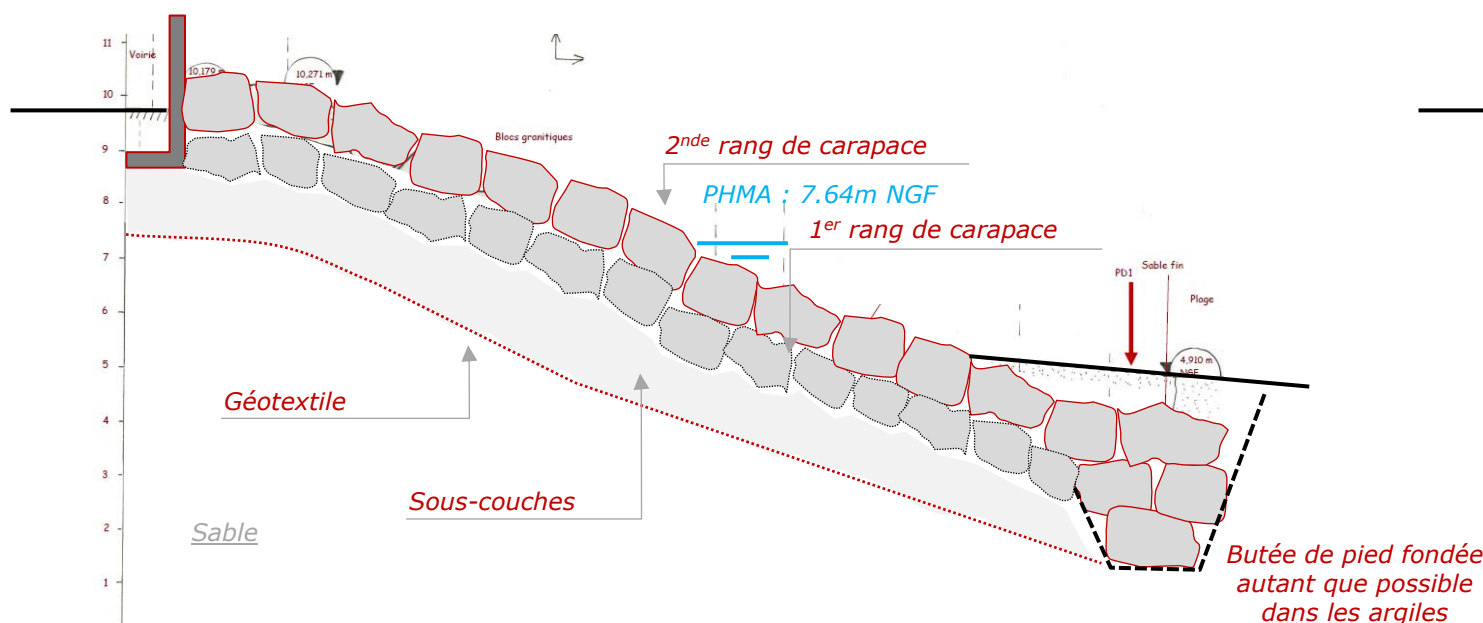
- Réutilisation éventuelle des blocs de la carapace existante comme premier rang de la future carapace pour limiter les coûts + Apport d'enrochements plus gros pour le second rang de carapace (à dimensionner).
- Apports de blocs pour les couches filtres suivant les résultats du dimensionnement qui sera réalisé.
- Pose d'un géotextile à l'interface avec le sable en place.
- Reprise complète de la plateforme haute permettant ainsi l'intégration d'un éventuel mur chasse mer.

OPTION 2 :

Renforcement de la carapace existante + surveillance pour améliorer la stabilité de la carapace face aux actions marines :

- Réarrangement des blocs de la carapace existante.
- Ajout d'un second rang de carapace avec une blocométrie plus importante.

NOTA : Pour les deux options, la mise en œuvre d'un second rang de carapace génèrera un **empiètement sur le DPM de 2m environ**.



3.2 - PRIORITES DE TRAITEMENT / PROGRAMME PROPOSE

Au vu de l'ampleur des travaux à réaliser pour une sécurisation pérenne (reprise complète de l'ouvrage) et au vu de la contrainte d'empiètement sur le DPM (nécessité de réaliser une enquête publique + nécessité de réviser la concession des ouvrages sur le DPM avec un délai de traitement pouvant aller jusqu'à 2 ans), nous proposons le programme d'intervention suivant :

Secteur 1 (NORD)	Phase 1 : Auscultation / surveillance dans l'attente du démarrage des travaux définitifs PRIORITE 1-1 ⇒ Suivi de l'ouvrage par relevé photogrammétrique régulier tous les 6 mois, compte tenu des enjeux en limite, avec une répartition été / hiver afin de suivre l'évolution des profils de digue et de plage et repérer les éventuels mouvements pouvant alerter sur un départ des matériaux / affaissements ainsi que les niveaux de fluctuation critiques de sable. Des suites à donner pour la gestion du risque / sécurité des enjeux devront être établies par un ingénieur géotechnicien en fonction de l'analyse des données recueillies. Ainsi, des travaux d'urgence ou des opérations d'entretien (réorganisation et / ou ajout de blocs, apport de sable) ou des dispositifs de limitation d'accès pourraient être nécessaires. ⇒ Maintien du suivi visuel régulier réalisé par l'ASA entre les périodes de relevé photogrammétrique, avec cependant la documentation de ces relevés et la clarification des méthodes de suivi (définition d'un protocole de suivi + définition de seuils d'alerte) en cohérence avec les problématiques notamment celle de fluctuation du niveau de sable non maîtrisée à ce jour (exemple : mise en place de repères physiques sur site pour permettre une mesure simplifiée fiable du niveau de sable + définition d'un niveau d'abaissement critique permettant à l'ASA d'alerter et de prévenir le risque d'affouillement / rupture de l'ouvrage qui n'est pas fondé dans les argiles). ⇒ Lancement des études et démarches administratives en vue de la réalisation des travaux de reprise de la digue. Phase 2 : Travaux définitifs PRIORITE 2 ⇒ Démontage / reprise de la digue dans les règles de l'art avec un dimensionnement des blocs adapté. Au vu du linéaire à traiter, une réalisation par tronçon pourra être étudiée.
Secteur 2 (SUD)	Phase 1 : Surveillance / suivi des mouvements de blocs PRIORITE 1-2 ⇒ Suivi visuel régulier de l'ouvrage afin d'adapter les interventions d'entretien (réorganisation et / ou ajout de blocs, apport de sable) avec cependant la documentation de ces relevés et la clarification des méthodes de suivi (définition d'un protocole de suivi + définition de seuils d'alerte). <i>NOTA : ce secteur est moins exposé aux actions marines et présente une structure interne plus complète. L'auscultation/ surveillance photogrammétrique proposée au Nord n'est pas une nécessité sur ce secteur mais pourrait permettre d'avoir un suivi plus précis et de disposer de données d'archive pour les études futures.</i> ⇒ Lancement des études et démarches administratives en vue de la réalisation des travaux de renforcement de la digue. Phase 2 : Travaux de renforcement de la digue PRIORITE 3 ⇒ Renforcement de la carapace existante par mise en œuvre d'un second rang pour améliorer la stabilité de la carapace face aux actions marines. ⇒ Suivi visuel régulier de l'ouvrage afin de suivre les éventuels mouvements de blocs ou / affaissement pouvant conduire à des travaux d'entretien ou, en cas de désordre majeur, à l'étude d'une reprise de la digue.



3.3 - ESTIMATION FINANCIERE SOMMAIRE

Estimation financière - secteur 1 : Démontage / reprise de la digue					
N°	Poste	Sous total HT	N°	Poste	Sous total HT
1	Dispositions générales	5 500 000,00 €	1	Dispositions générales	3 000 000,00 €
1,1	Installation repli de chantier		1,1	Installation repli de chantier	
1,2	Etude d'EXE - DOE		1,2	Etude d'EXE - DOE	
2	Démontage reprise enrochement		2	Démontage reprise enrochement	
2,1	Sciage et démontage de la plateforme accolée à la digue		2,1	Terrassement pour décourvir le pied de digue yc pour la butée	
2,2	Terrassement pour décourvir le pied de digue yc pour la butée		2,2	Réarrangement des blocs de carapace +Fourniture et pose de blocs de 2T en 2nd rang	
2,3	Dépose de bloc de carapace et mise en stock provisoire		2,3	Butée de pied sur reprise d'enrochements	
2,4	Dépose de bloc de sous-couche et mise en stock provisoire		2,3,1	Fourniture et mise en œuvre d'enrochement 2T	
2,5	Fourniture et pose du géotextile		2,3,2	Création assise butée avec des blocs de 0,2T	
2,6	Fourniture de blocs 0,2T et reprise de la sous-couche				
2,7	Reprise du 1er rang de carapace avec les blocs du poste 2,3				
2,8	Fourniture de blocs 2T et pose du 2nd rang de carapace				
2,9	Butée de pied sur reprise d'enrochements				
2,9,1	Fourniture et mise en œuvre d'enrochement 2T				
2,9,2	Création assise butée avec les blocs de la sous-couche du poste 2,4				
3	Reprise de la promenade				
3,1	Création assise dalle avec les blocs de la sous-couche du poste 2,4				
3,2	Dalle béton armé épaisseur 30cm				
4	Evacuation des enrochements existants excédentaires				
4,1	Evacuation hors site				

ANNEXES

4.2.4 Tableaux synthétiques

Tableau 1 — Enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Étude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Étude préliminaire, esquisse, APS	Étude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	PRO	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	DCE/ACT	Étude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT		Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Études géotechniques de réalisation (G3/G4)		À la charge de l'entreprise	À la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Étude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
À toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

Tableau 2 — Classification des missions d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.
ÉTAPE 1 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE (G1) Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases : <u>Phase Étude de Site (ES)</u> Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site. — Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours. — Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs. <u>Phase Principes Généraux de Construction (PGC)</u> Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées. — Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).
ÉTAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2) Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases : <u>Phase Avant-projet (AVP)</u> Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées. — Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques. <u>Phase Projet (PRO)</u> Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site. — Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités. <u>Phase DCE / ACT</u> Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques. — Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel). — Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

Tableau 2 — Classification des missions d'ingénierie géotechnique (suite)**ÉTAPE 3 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE RÉALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées)****ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)**

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Étude

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO)

SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Supervision de l'étude d'exécution

- Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.
- Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).



SAINT-MARTIN-DE-BREHAL ET COUDEVILLE-SUR-MER – 50

Diagnostic de l'ouvrage de défense
contre la mer



DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE

Mission G5



***ASA de Défense Contre la Mer de Bréhal et Coudeville-
sur-Mer***

BP22

50 290 BREHAL

AFFAIRE N° GR022715					
DATE	REDACTEUR	VERIFICATEUR	MODIFICATION	DOCUMENT	INDICE
13/06/2025	Marie AGOSSOU	Olivier GARCIA		01	A



NORMANDIE

Siège & Agence
727 rue du Pont Cé
50290 LONGUEVILLE
02 33 91 34 10
fondouest-normandie50@fondouest.com

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE LA MISSION	3
2.	DOCUMENTS D'ETUDE	3
3.	CONTEXTE GENERAL.....	4
3.1	Situation	4
3.2	Géologie	4
3.3	Risques naturels.....	5
4.	RESULTATS DE LA RECONNAISSANCE	5
4.1	Programme réalisé	5
4.2	État des lieux-Topographie	5
4.3	Lithologie	6
4.4	Caractéristiques mécaniques	6
4.5	Hydrogéologie.....	7
4.6	Fouilles à la pelle mécanique	7
5.	ENCHAÎNEMENT DES MISSIONS GEOTECHNIQUES.....	7

ANNEXES

- ▶ Plans d'implantation des sondages (3 pages)
- ▶ Sondages de reconnaissance avec essais pressiométriques (5 pages)
- ▶ Sondages carottés et reportages photographiques (8 pages)
- ▶ Essais au pénétromètre dynamique (4 pages)
- ▶ Sondages à la pelle (11 pages)
- ▶ Conditions générales (2 pages)
- ▶ Extrait de la norme NF P 94-500 révisée en 2013 (2 pages)



1. PRESENTATION DE LA MISSION

Le présent diagnostic concerne l'ouvrage de défense contre la mer de Saint-Martin-de-Bréhal et Coudeville-sur-Mer (50), correspondant à un enrochement de 2 150 ml.

Dans ce cadre, nous avons réalisé, à la demande et pour le compte de l'**ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER DE BREHAL ET COUDEVILLE-SUR-MER**, un **diagnostic géotechnique (G5)** au sens de la norme NF P 94-500 ayant pour but de :

- améliorer la connaissance de la qualité de la structure de la digue,
- déterminer les caractéristiques des terrains de fondations.

Conformément au Cahier des Charges établi par GEOLITHE, Le présent compte-rendu d'investigations comprend :

- les résultats des investigations géotechniques,
- les coordonnées X, Y et Z des sondages effectués,
- les plans d'implantation des sondages,
- les coupes des sondages,
- les procès-verbaux des essais in situ,
- les observations réalisées en cours d'investigations,
- la définition des principales caractéristiques géotechniques des sols traversés.

Exclusion : cette étude ne comprend pas de vérification de la stabilité de l'ouvrage existant ni de préconisations sur les éventuels travaux de reprise à prévoir.



2. DOCUMENTS D'ETUDE

Cette étude a été réalisée à partir des documents suivants :

▶ LES DOCUMENTS RELATIFS AU MARCHE :

- mémoire technique et offre technique et financière, référencée DGR034032,
- acte d'engagement signé par le Maître d'Ouvrage, en date du 12/02/25.

▶ LES DOCUMENTS D'ETUDE RELATIFS AU PROJET :

- lettre de consultation du Maître d'Ouvrage, datée du 06/11/25,
- cahier des charges établi par GEOLITHE, indice A.



3. CONTEXTE GENERAL

3.1 SITUATION

Le site étudié est situé sur les communes de Saint-Martin-de-Bréhal et de Coudeville-sur-Mer (50), le long du front de mer.



*Repérage de l'ouvrage sur extrait de plan IGN – Géoportail
Extrait du Cahier des Charges établi par GEOLITHE*

3.2 GEOLOGIE

D'après la carte géologique de la région au 1/50 000, feuille n°172 de GRANVILLE (50), et notre connaissance générale du secteur, les formations présentes au droit du site sont les suivantes :

- les sables des dunes récentes,
- les argiles de Lingreville,
- le schiste ± altéré.

3.3 RISQUES NATURELS

Le site étudié est répertorié :

- en **zone de sismicité faible** (zone 2), depuis le 1er mai 2011, d'après le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010,
- en **exposition a priori nulle** vis-à-vis du risque de retrait-gonflement sur les cartes d'aléas émises par le BRGM à ce jour,
- en **zone où la nappe est susceptible de remonter entre 1 et 2,5 m de profondeur** en période de très hautes eaux, selon les données de la DREAL Normandie (source : <http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/>, données de 2024).



4. RESULTATS DE LA RECONNAISSANCE

4.1 PROGRAMME REALISE

Notre intervention a comporté l'exécution de :

- **5 forages de reconnaissance** jusqu'à **15 m** de profondeur, réalisés en destructif, au tricône Ø66mm par roto-injection, et notés SP1 et SP5,
- **4 sondages carottés** jusqu'à **1 m** de profondeur, notés SC1 à SC4,
- **4 essais au pénétromètre dynamique** réalisés au pied de l'ouvrage d'enrochement, depuis le TN, jusqu'à 4,8 à 5,8 m de profondeur, notés PD1 à PD4,
- **4 fouilles à la pelle mécanique de reconnaissance de la structure**, sur la hauteur de la digue hors sol, avec dépose des enrochements sur le profil de digue, notées RP1 à RP4, et RP4 bis
- **4 fouilles à la pelle en pied de l'ouvrage**, jusqu'à l'atteinte de la fondation, pour découvrir la partie enterrée de l'ouvrage, notées RF1 à RF4,
- **le nivellement des points de reconnaissance** par rapport à un repère sur le site.

4.2 ÉTAT DES LIEUX-TOPOGRAPHIE

Le site étudié est situé le long du front de mer, le long de la promenade Jean Sesboué, qui est bordée par l'ouvrage de protection contre la mer qui correspond à un enrochement.

Les têtes des sondages ont été relevées à l'aide d'un système d'acquisition GPS.

Les coordonnées (X et Y) et cotes déduites (Z) sont reportées à titre indicatif en tête des coupes de forages. Elles devront être vérifiées par un géomètre pour plus de précision, si nécessaire.

Les altitudes des points de sondage sont globalement comprises entre 9.45 et 9.85 m NGF en tête de l'ouvrage et entre 6.80 et 7.70 m NGF en pied d'ouvrage.

4.3 LITHOLOGIE

La disposition géométrique des différents faciès géologiques est illustrée par les coupes des sondages, présentées en annexe. Au droit de nos sondages, la succession lithologique s'établit comme suit :

- de l'**enrobé** sur 0,05 à 0,1 m d'épaisseur environ,
- du **remblai** sableux à graveleux avec parfois une matrice argileuse à limoneuse marron gris beige, ocre, noirâtre avec cailloux et blocs, jusqu'à 0,6 à 0,9 m de profondeur,
- du **sable** grossier à fin, gris beige, jusqu'à la base des carottages SC1, SC3 et SC4 à 1,0 m de profondeur, et jusqu'à 4,6 à 9,3 m de profondeur au droit de forages SP1 à SP5,
- du **limon schisteux** marron gris, jusqu'à la base du carottage SC2, à 1,0 m de profondeur,
- de l'**argile** supposée, jusqu'à 6,8 à 12,5 m de profondeur, au droit des forages SP1 à SP5,
- le **schiste** supposé, jusqu'à la base des forages SP1 à SP5, soit 15,0 m de profondeur.

Remarque : les lithologies mises en évidence au droit des forages SP1 à SP5 sont indiquées comme « supposées » puisque ceux-ci ont été réalisés en destructif, sans observation direct des horizons traversés.

4.4 CARACTERISTIQUES MECANIKES

Les caractéristiques mécaniques mesurées au pressiomètre (pression de fluage p_f^* , pression limite p_l^* et module pressiométrique E_M) sont les suivantes, selon la classification de l'Eurocode :

- caractéristiques de sables lâches à très denses :

$$E_M = 3,9 \text{ à } 45 \text{ MPa}$$

$$p_l^* = 0,48 \text{ à } 4,10 \text{ MPa}$$

$$p_f^* = 0,54 \text{ à } \geq 2,5 \text{ MPa}$$

- caractéristiques d'argiles fermes à très raides :

$$E_M = 7 \text{ à } 23 \text{ MPa}$$

$$p_l^* = 0,99 \text{ à } 2,20 \text{ MPa}$$

$$p_f^* = 0,52 \text{ à } 1,29 \text{ MPa}$$

- caractéristiques du rocher très altéré à altéré :

$$E_M = 14 \text{ à } 46 \text{ MPa}$$

$$p_l^* = 1,65 \text{ à } 3,64 \text{ MPa}$$

$$p_f^* = 0,89 \text{ à } 2,15 \text{ MPa}$$

Les caractéristiques mécaniques mesurées au pénétromètre dynamique (résistance de pointe q_d) sont les suivantes :

- très faibles à faibles jusqu'à environ 0,8 à 2 m de profondeur :

$$q_d = 0 \text{ à } 3,2 \text{ MPa}$$

- moyennes à bonnes au-delà :

$$q_d = 4,0 \text{ à } 17,3 \text{ MPa}$$

4.5 HYDROGEOLOGIE

Les forages SC1 à SC4 et SP1 à SP5 ont été réalisés avec injection d'un fluide de forage. De ce fait, aucun relevé de niveau d'eau représentatif n'a pu être réalisé au droit de ceux-ci.

Des venues d'eau ont été observées en fond de fouille au droit de RF3 et RF4.

4.6 FOUILLES A LA PELLE MECANIQUE

Des fouilles à la pelle mécanique ont été réalisées, comme suit, afin de reconnaître la géométrie de l'enrochement :

- RF1 à RF4 : réalisées en pied d'enrochement afin de reconnaître l'assise de l'ouvrage et de rechercher la présence éventuelle d'un noyau d'argile,
- RP1 à RP4 : réalisées dans la structure de l'enrochement afin d'en établir une coupe.

Les coupes de ces reconnaissances sont présentées en annexe.



5. ENCHAINEMENT DES MISSIONS GEOTECHNIQUES

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechniques définies par la norme NF P 94-500 doit suivre les étapes d'élaboration et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géologiques.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de son Maître d'œuvre pour leur fournir tout renseignement complémentaire.

Rédigé par

Marie AGOSSOU
Responsable d'Agence

Vérifié par

Olivier GARCIA
Responsable d'Agence

PIECES ANNEXES



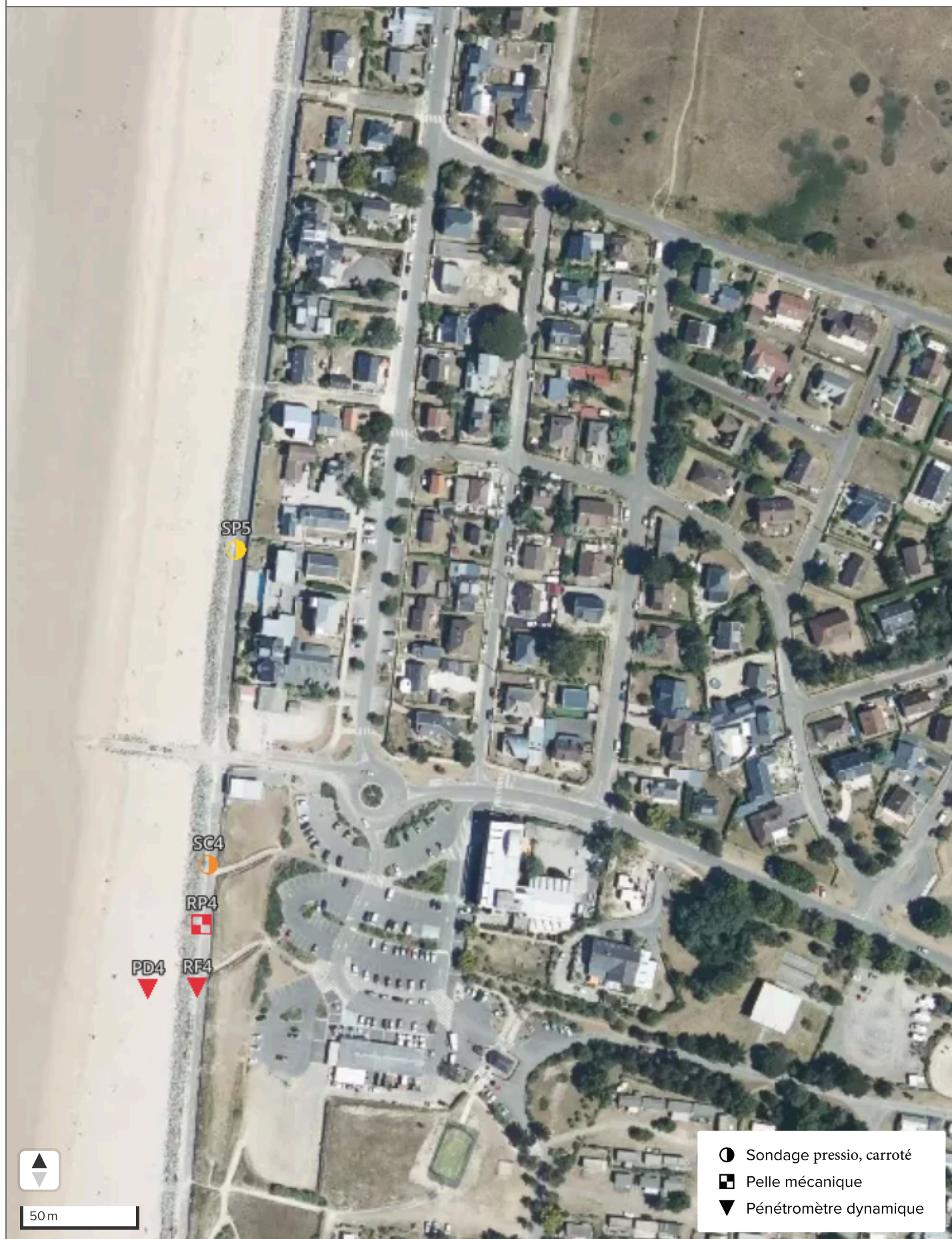
Plan d'implantation



Plan d'implantation



Plan d'implantation



ST MARTIN - COUDEVILLE (50) - Ouvrage de défense contre la mer

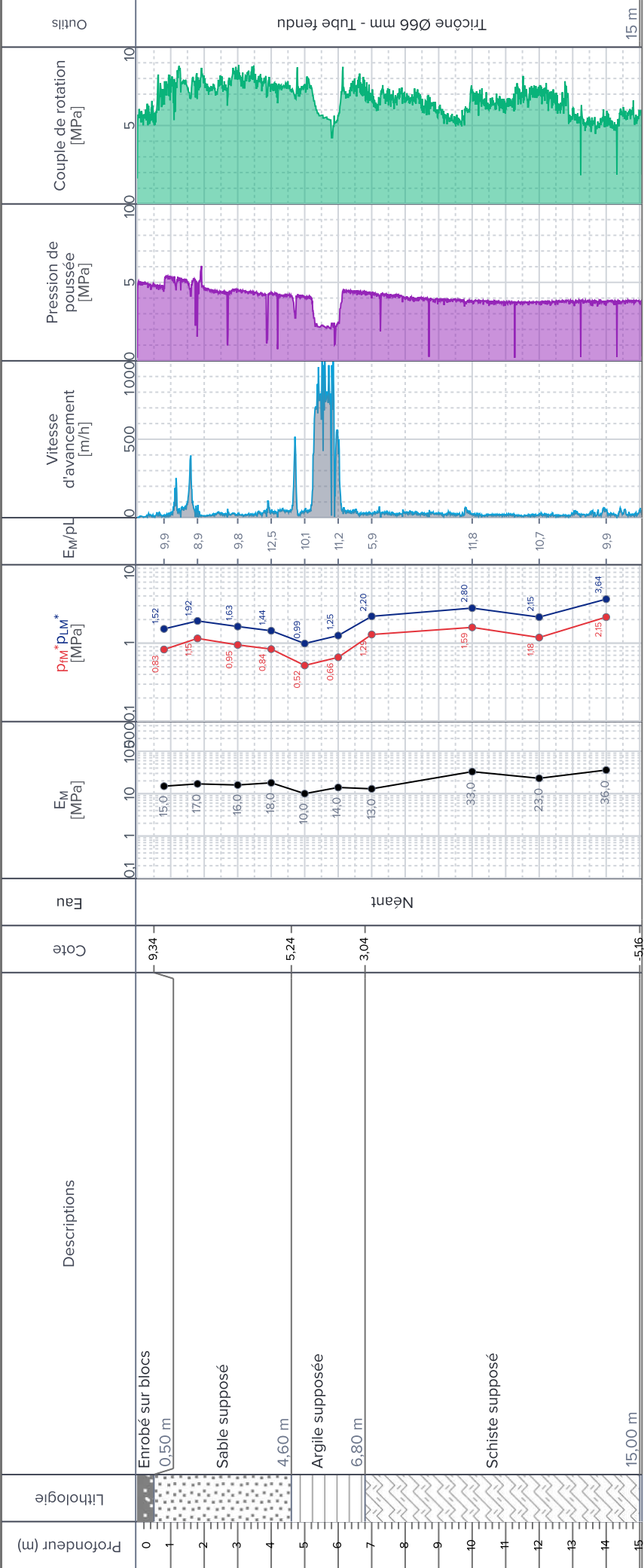
Affaire n°GR022715

Client: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER



SP1		Système de coordonnées		Précision des relevés	
Longitude		Latitude		Décimètre	
1365322.73		8199440.05		Décimètre	
Élévation		Nivellement		Précision des nivellements	
+9,84 m		Angle		Décimètre	
		-		NGF	
Début		Machine		Opérateur	
01/04/2025		S200-50-07		LLA	
Fin		01/04/2025			

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres



ST MARTIN - COUDEVILLE (50) - Ouvrage de défense contre la mer

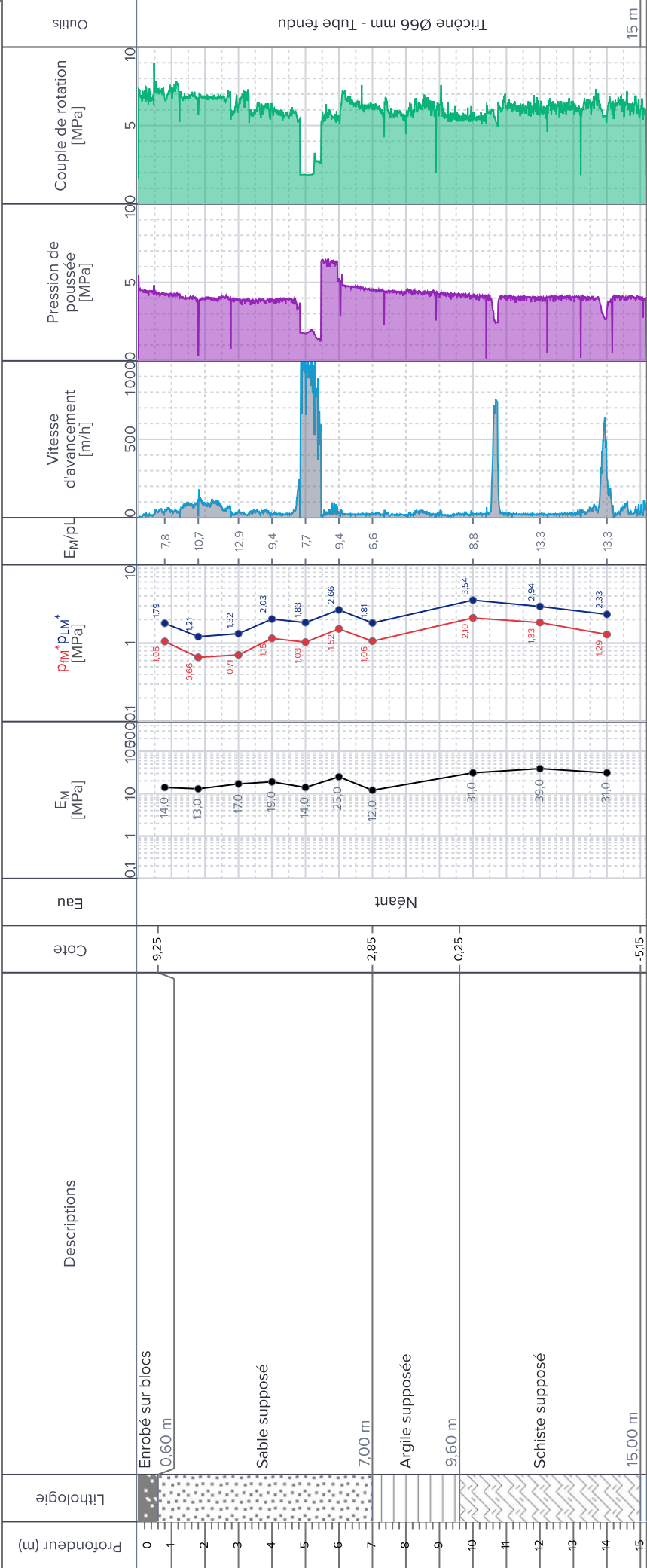
Affaire n°GR022715

Client: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER



Longitude		Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	
1365 227,37		8 19 045,07	RGF93 / CC49		Décimètre	
Élévation		Prof. atteinte	Angle		Précision des nivellements	
+9,85 m		15,19 m	-		Décimètre	
Début		Fin	Machine		Opérateur	
02/04/2025		02/04/2025	S200-50-07		LLA	

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres



ST MARTIN - COUDEVILLE (50) - Ouvrage de défense contre la mer

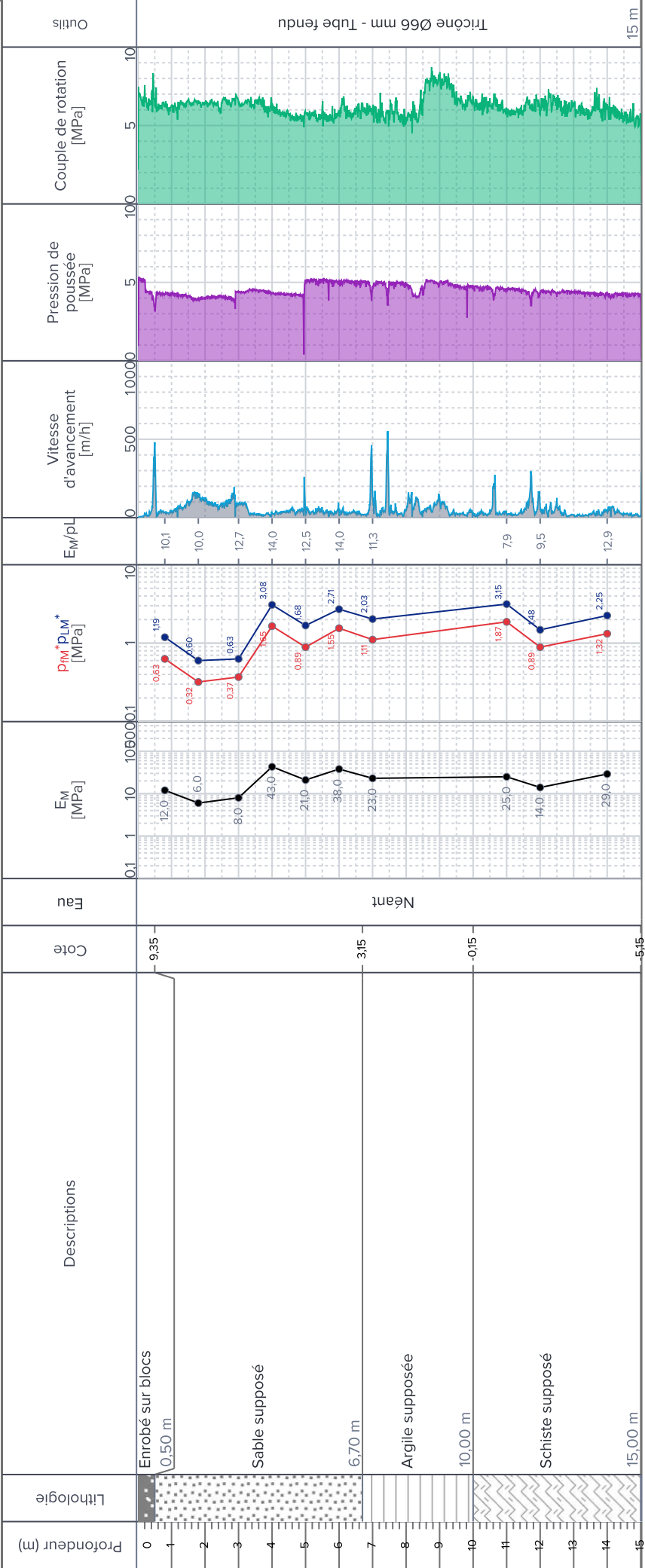
Affaire n°GR022715

Client: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER



SP3		Système de coordonnées		Précision des relevés	
Longitude		Latitude		Décimètre	
1365138,05		8 198 545,13		Décimètre	
Élévation		Angle		Précision des nivellements	
+9,85 m		-		Décimètre	
Nivellement		NGF			
Début		Machine		Opérateur	
07/04/2025		S200-50-07		LLA	
Fin					
07/04/2025					

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres



ST MARTIN - COUDEVILLE (50) - Ouvrage de défense contre la mer

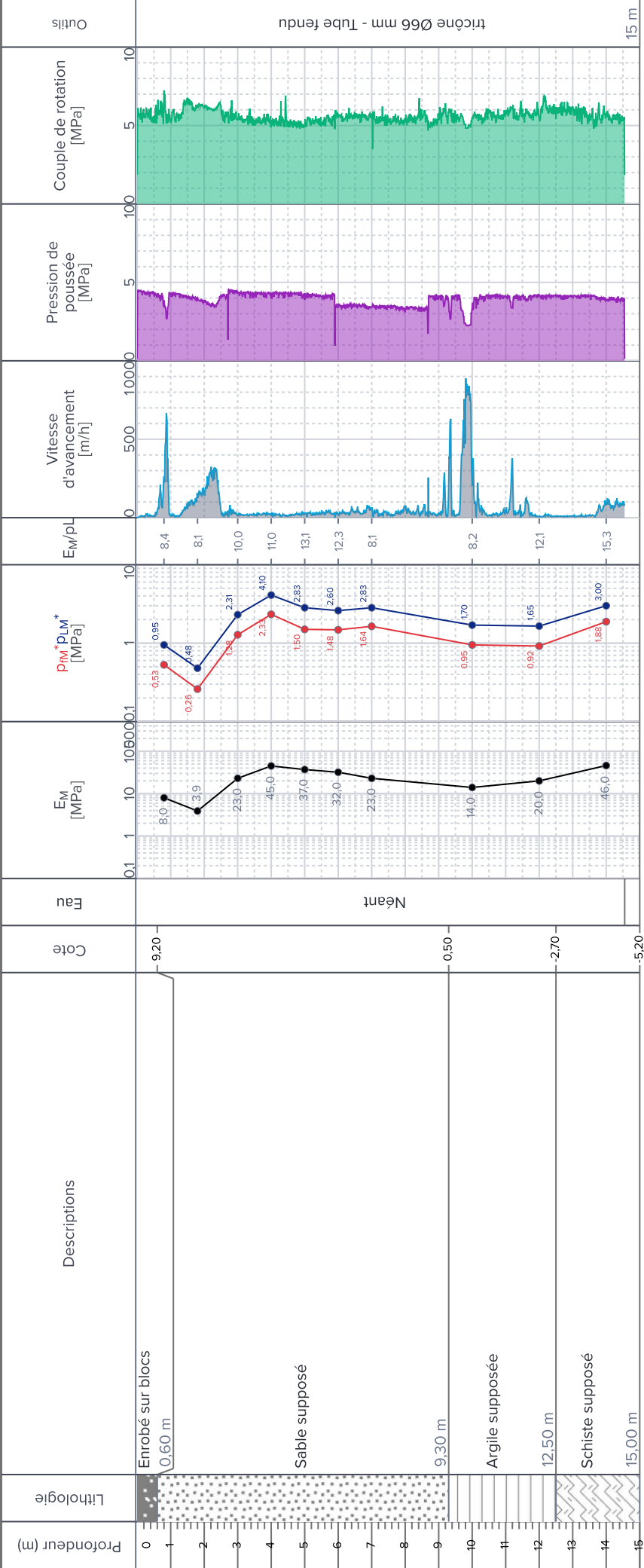
Affaire n°GR022715

Client: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER



SP4		Système de coordonnées		Précision des relevés	
Longitude		Latitude		Décimètre	
1365 070,58		8198178,57		Décimètre	
Élévation		Angle		Précision des nivellements	
+9,8 m		-		Décimètre	
Niveau		Machine		Opérateur	
Début		Fin		LLA	
09/04/2025		09/04/2025		S200-50-07	

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres



ST MARTIN - COUDEVILLE (50) - Ouvrage de défense contre la mer

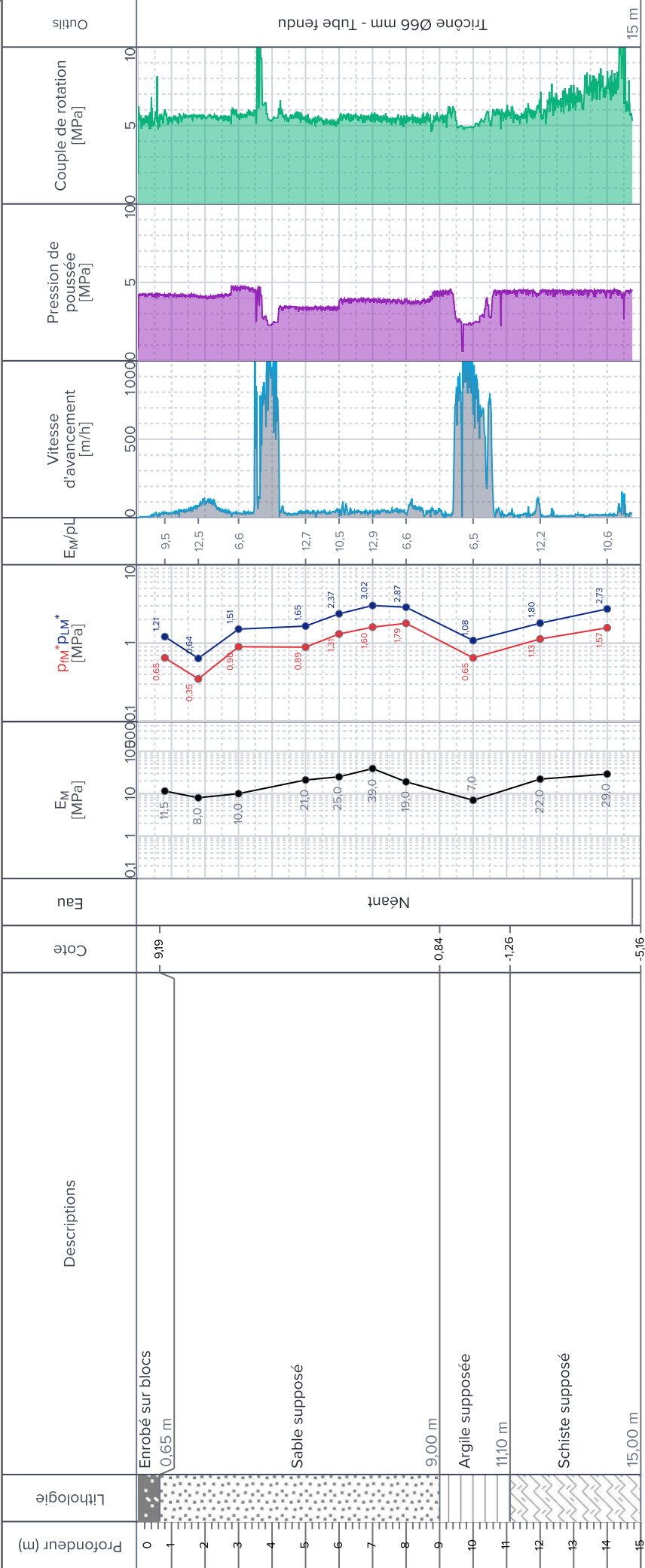
Affaire n°GR022715

Client: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER



Longitude		Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	
1364 991,84		8 197 749,43	RGF93 / CC49		Décimètre	
Élévation		Prof. atteinte	Angle		Précision des nivellements	
+9,84 m		14,75 m	-		Décimètre	
Début		Fin	Machine		Opérateur	
10/04/2025		10/04/2025	Non renseigné		Non renseigné	

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres



Remarques: Pas d'essai pressiométrique à 4 m de profondeur parce que présence d'un vide.

ST MARTIN - COUDEVILLE (50) - Ouvrage de défense contre la mer

Affaire n°GR022715

Client: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER



SC1	Longitude		Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	
	1365 297,31		8199 343,94	RGF93 / CC49		Décimètre	
	Élévation		Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements	
	+9,85 m		1,06 m	-	NGF	Décimètre	
	Début		Fin	Machine		Opérateur	
03/04/2025		03/04/2025	S200-50-07		LLA		

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres

Profondeur (m)	Lithologie	Descriptions	Cote	Eau	Pression de poussée [MPa]	Couple de rotation [MPa]	Outils
0	Enrobé 0,05 m		9,80	Néant			
	Remblai sableux marron gris avec cailloux et blocs		9,23				
	Sable grossier gris beige		8,79				
1							T6 Ø116 mm 1 m

Affaire n°GR022715

Cliant: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER

SC1	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés
	1365 297,31	8 199 343,94	RGF93 / CC49		Décimètre
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements
	+9,85 m	1,06 m	-	NGF	Décimètre
Début		Fin	Machine		Opérateur
03/04/2025		03/04/2025	S200-50-07		LLA

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres

PHOTOS CAROTTÉ



ST MARTIN - COUDEVILLE (50) - Ouvrage de défense contre la mer

Affaire n°GR022715

Cliant: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER



SC2	Longitude		Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	
	1365195,16		8198868,99	RGF93 / CC49		Décimètre	
	Élévation		Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements	
	+9,89 m		1,0 m	-	NGF	Décimètre	
	Fin		Machine		Opérateur		
Début	07/04/2025		S200-50-07		LLA		

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres

Profondeur (m)	Lithologie	Descriptions	Cote	Eau	Pression de poussée [MPa]	Couple de rotation [MPa]	Outils
0	Enrobé 0,07 m	Remblai graveleux et sableux marron gris foncé avec blocs	9,82	Néant			
	0,30 m		9,59				
	Remblai de sable grossier marron avec cailloux divers						
	0,62 m		9,27				
	Passage de blocs de schiste avec matrice limoneuse grise						
	0,86 m						
	Limon schisteux bariolé marron gris orangé		9,03				
1	1,00 m		8,89				

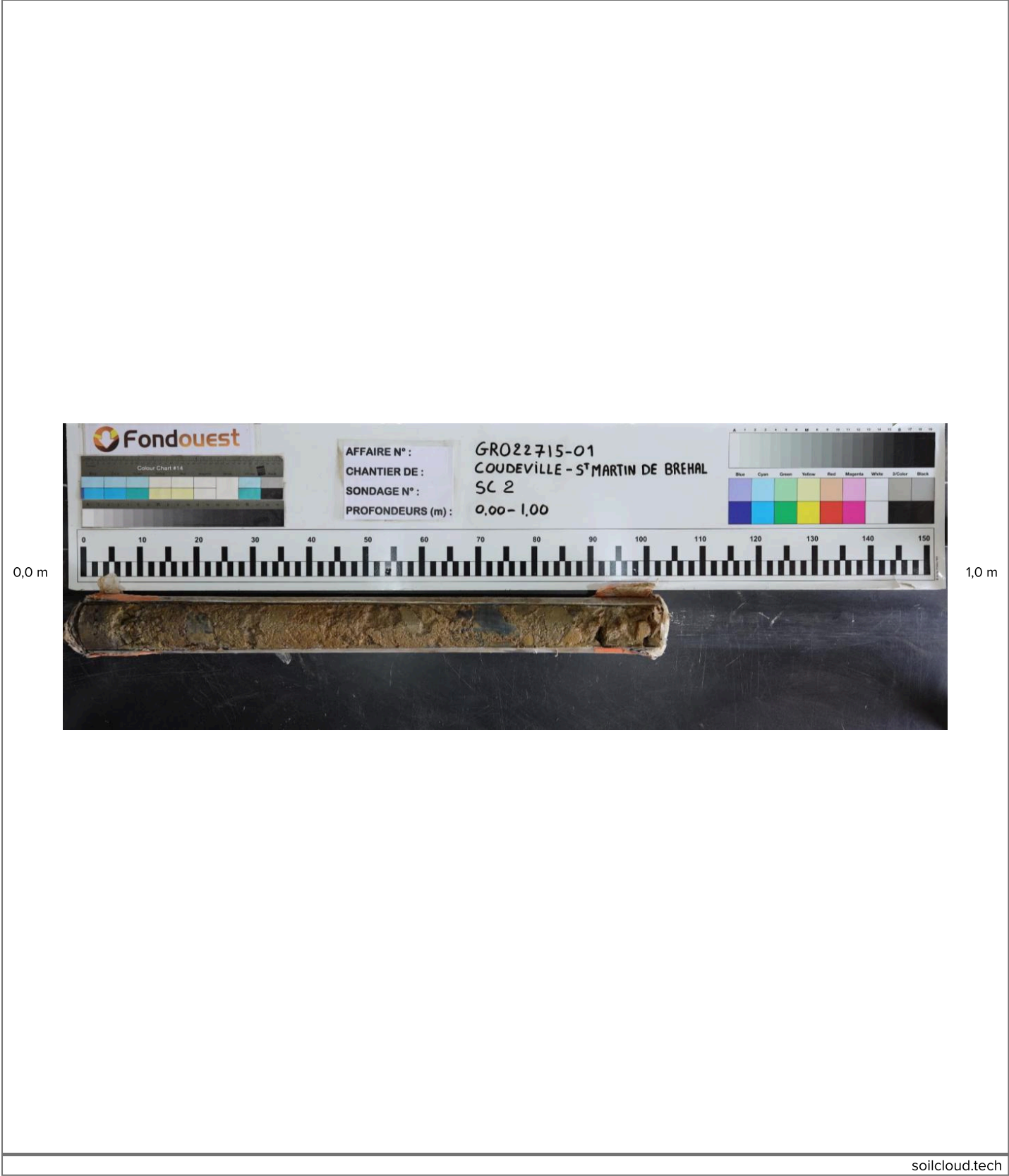
Affaire n°GR022715

Cliant: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER

SC2	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés
	1365 195,16	8 198 868,99	RGF93 / CC49		Décimètre
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements
	+9,89 m	1,0 m	-	NGF	Décimètre
Début		Fin	Machine		Opérateur
07/04/2025		07/04/2025	S200-50-07		LLA

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres

PHOTOS CAROTTÉ



ST MARTIN - COUDEVILLE (50) - Ouvrage de défense contre la mer

Affaire n°GR022715

Client: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER



SC3	Longitude		Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	
	1365 089,77		8198 279,02	RGF93 / CC49		Décimètre	
	Élévation		Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements	
	+9,8 m		1,05 m	-	NGF	Décimètre	
Début		Fin		Machine		Opérateur	
09/04/2025		09/04/2025		S200-50-07		LLA	

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres

Profondeur (m)	Lithologie	Descriptions	Cote	Eau	Pression de poussée [MPa]	Couple de rotation [MPa]	Outils
0	Enrobé 0,07 m		9,73	Néant			
	Remblai graveleux gris beige avec légère matrice sablo-argileuse 0,20 m		9,60				
	Remblai de cailloux avec matrice sableuse ocre à gris beige 0,30 m		9,50				
	Remblai sableux noirâtre avec blocs et éléments de schiste talqueux 0,45 m		9,35				
	Remblai sableux grossier marron avec cailloux et blocs 0,67 m		9,13				
1	Sable beige 1,05 m		8,75				

Affaire n°GR022715

Cliant: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER

SC3	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés
	1365 089,77	8 198 279,02	RGF93 / CC49		Décimètre
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements
	+9,8 m	1,05 m	-	NGF	Décimètre
Début		Fin	Machine		Opérateur
09/04/2025		09/04/2025	S200-50-07		LLA

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres

PHOTOS CAROTTÉ



ST MARTIN - COUDEVILLE (50) - Ouvrage de défense contre la mer

Affaire n°GR022715

Client: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER



SC4	Longitude		Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés	
	1364 972,18		8197 618,51	RGF93 / CC49		Décimètre	
	Élévation		Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements	
	+9,87 m		1,0 m	-	NGF	Décimètre	
	Fin		Machine		Opérateur		
Début	10/04/2025		S200-50-07		LLA		

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres

Profondeur (m)	Lithologie	Descriptions	Cote	Eau	Pression de poussée [MPa]	Couple de rotation [MPa]	Outils
0		Enrobé	- 9,78	Néant			
0,09 m		Remblai gravelo-sableux avec légère matrice limoneuse marron	- 9,69				
0,18 m		Bloc de schiste	- 9,64				
0,23 m		Remblai gravelo-sableux légèrement limoneux gris beige avec ferraille et bloc de schiste à la base	- 9,44				
0,43 m		Bloc de granite	- 9,31				
0,56 m		Sable supposé (lessivé ou poussé par le carottier)	- 8,87				
1							1 m

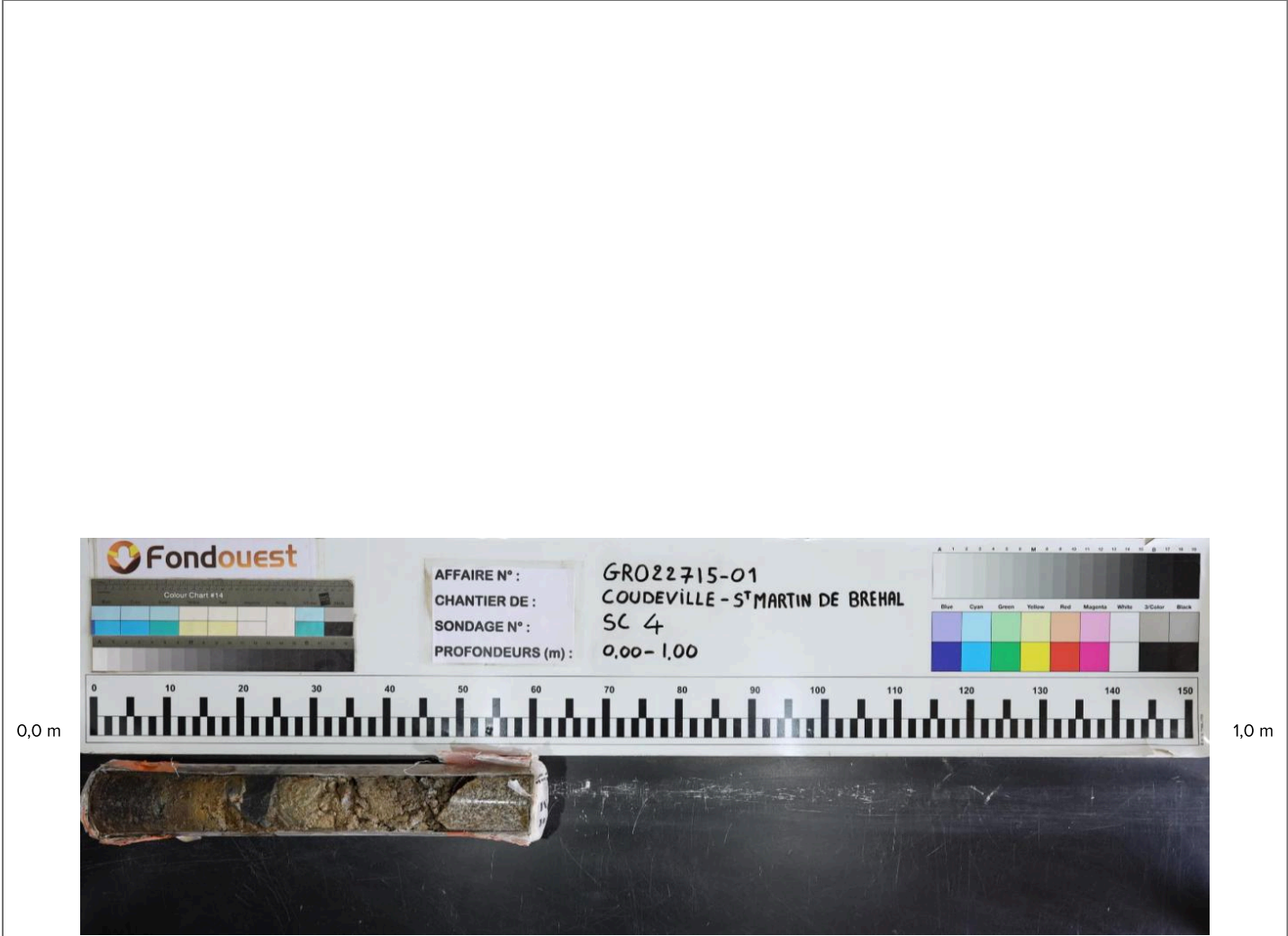
Affaire n°GR022715

Cliant: ASA DE DEFENSE CONTRE LA MER

SC4	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés
	1364 972,18	8 197 618,51	RGF93 / CC49		Décimètre
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements
	+9,87 m	1,0 m	-	NGF	Décimètre
Début		Fin	Machine		Opérateur
10/04/2025		10/04/2025	S200-50-07		LLA

Sondage pressiométrique avec enregistrements de paramètres

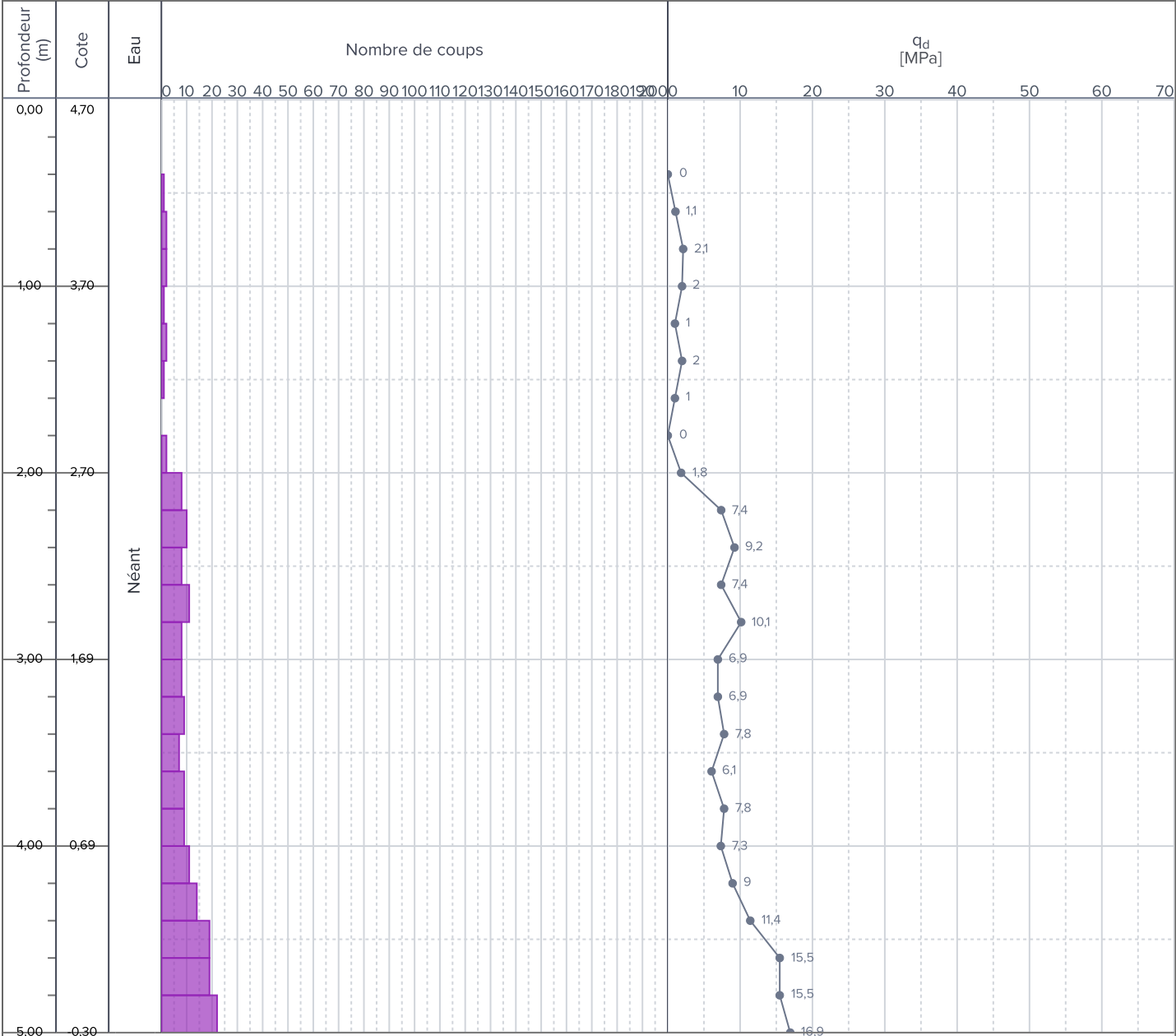
PHOTOS CAROTTÉ



PD1	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés
	1365 233,22	8 199 165,27	RGF93 / CC49		Décimètre
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements
	+4,7 m	5,0 m	-	NGF	Décimètre
Début		Fin	Machine		Opérateur
03/04/2025		03/04/2025	Grizzly		AL

Pénétromètre dynamique

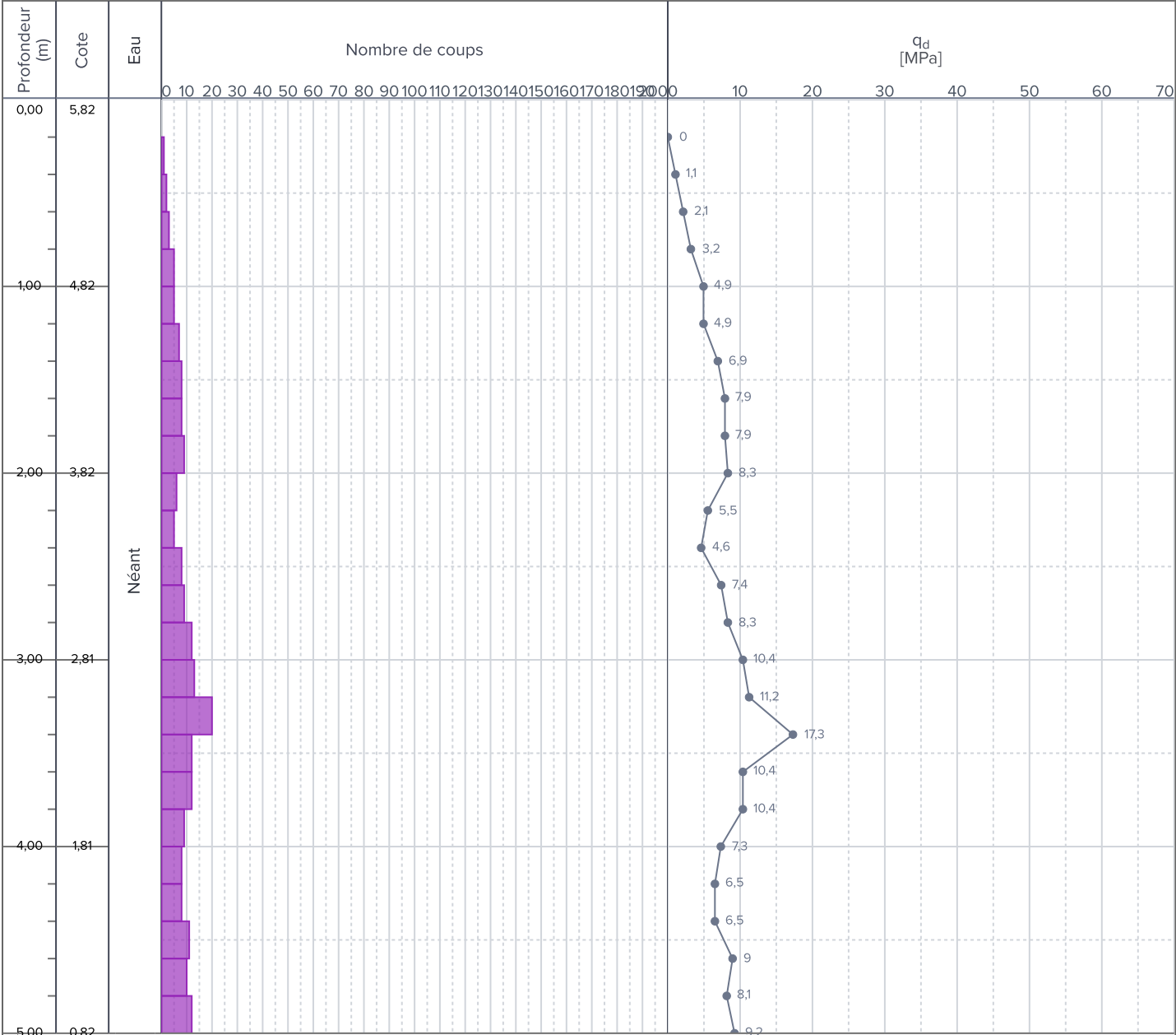
Hauteur de chute	Masse frappante	Masse accessoire	Masse de la tige	Surface de pointe
76 cm	63.5 kg	2.99 kg	5.5 kg	19.635 cm ²



PD2	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés
	1365 157,25	8 198 757,56	RGF93 / CC49		Décimètre
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements
	+5,82 m	5,0 m	-	NGF	Décimètre
Début		Fin	Machine		Opérateur
03/04/2025		03/04/2025	Grizzly		AL

Pénétromètre dynamique

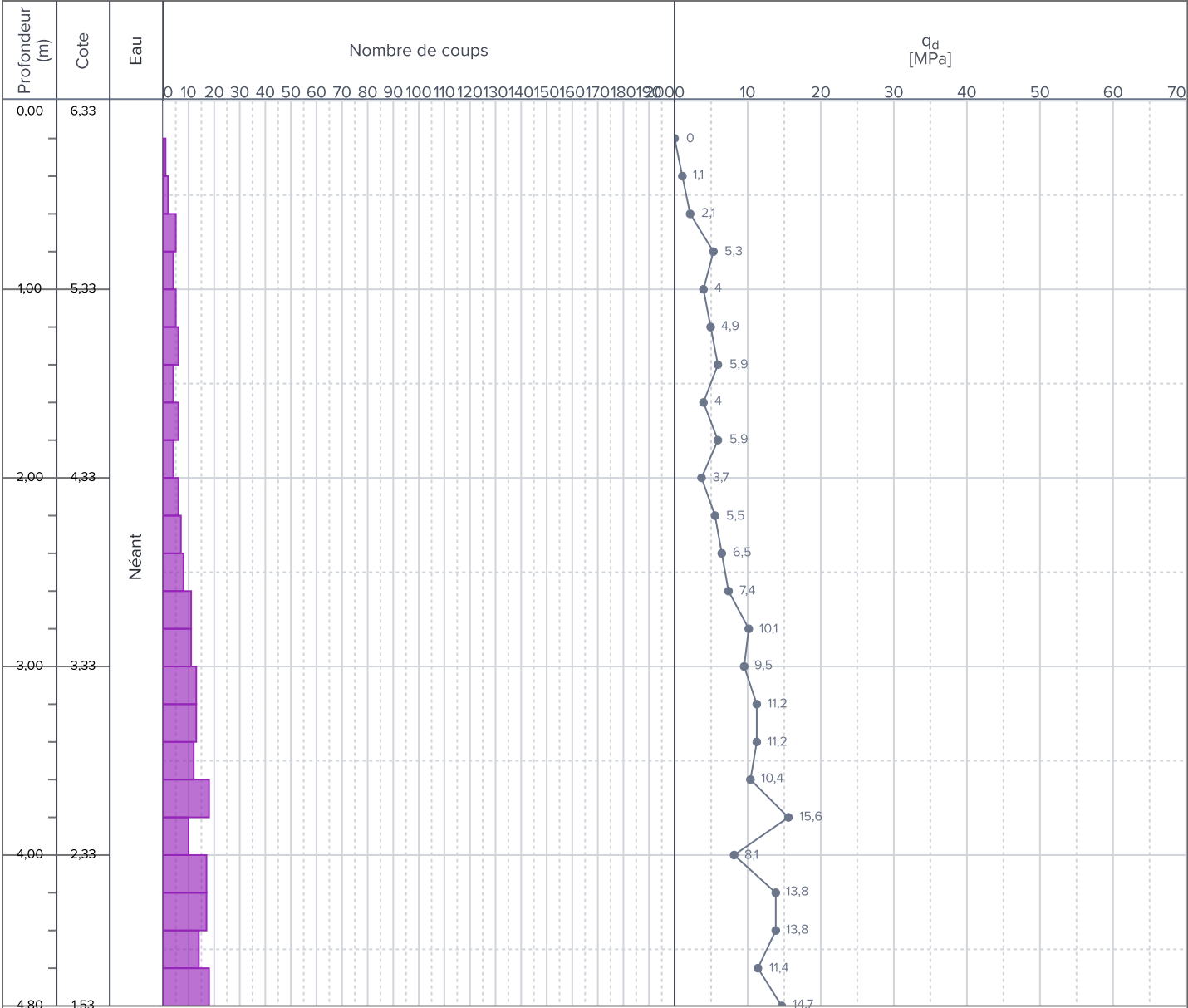
Hauteur de chute	Masse frappante	Masse accessoire	Masse de la tige	Surface de pointe
76 cm	63.5 kg	2.99 kg	5.5 kg	19.635 cm ²



PD3	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés
	1365 022,45	8 198 018,59	RGF93 / CC49		Décimètre
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements
	+6,33 m	4,8 m	-	NGF	Décimètre
Début		Fin	Machine		Opérateur
03/04/2025		03/04/2025	Grizzly		AL

Pénétromètre dynamique

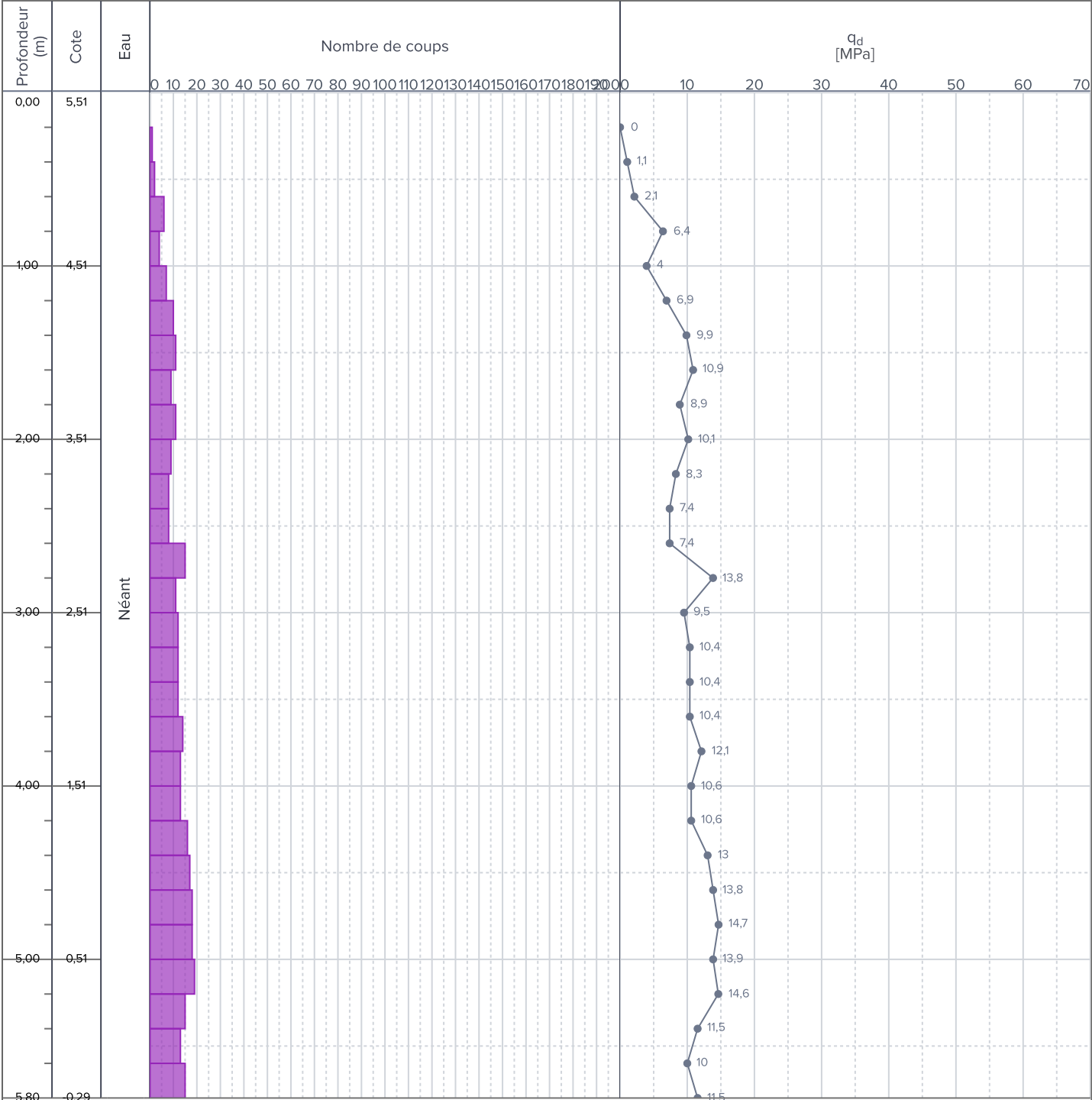
Hauteur de chute	Masse frappante	Masse accessoire	Masse de la tige	Surface de pointe
76 cm	63.5 kg	2.99 kg	5.5 kg	19.635 cm ²



PD4	Longitude	Latitude	Système de coordonnées		Précision des relevés
	1364 943,78	8197 567,94	RGF93 / CC49		Décimètre
	Élévation	Prof. atteinte	Angle	Nivellement	Précision des nivellements
	+5,51 m	5,8 m	-	NGF	Décimètre
Début		Fin	Machine		Opérateur
03/04/2025		03/04/2025	Grizzly		AL

Pénétromètre dynamique

Hauteur de chute	Masse frappante	Masse accessoire	Masse de la tige	Surface de pointe
76 cm	63.5 kg	2.99 kg	5.5 kg	19.635 cm ²



Hauteur
m NGF

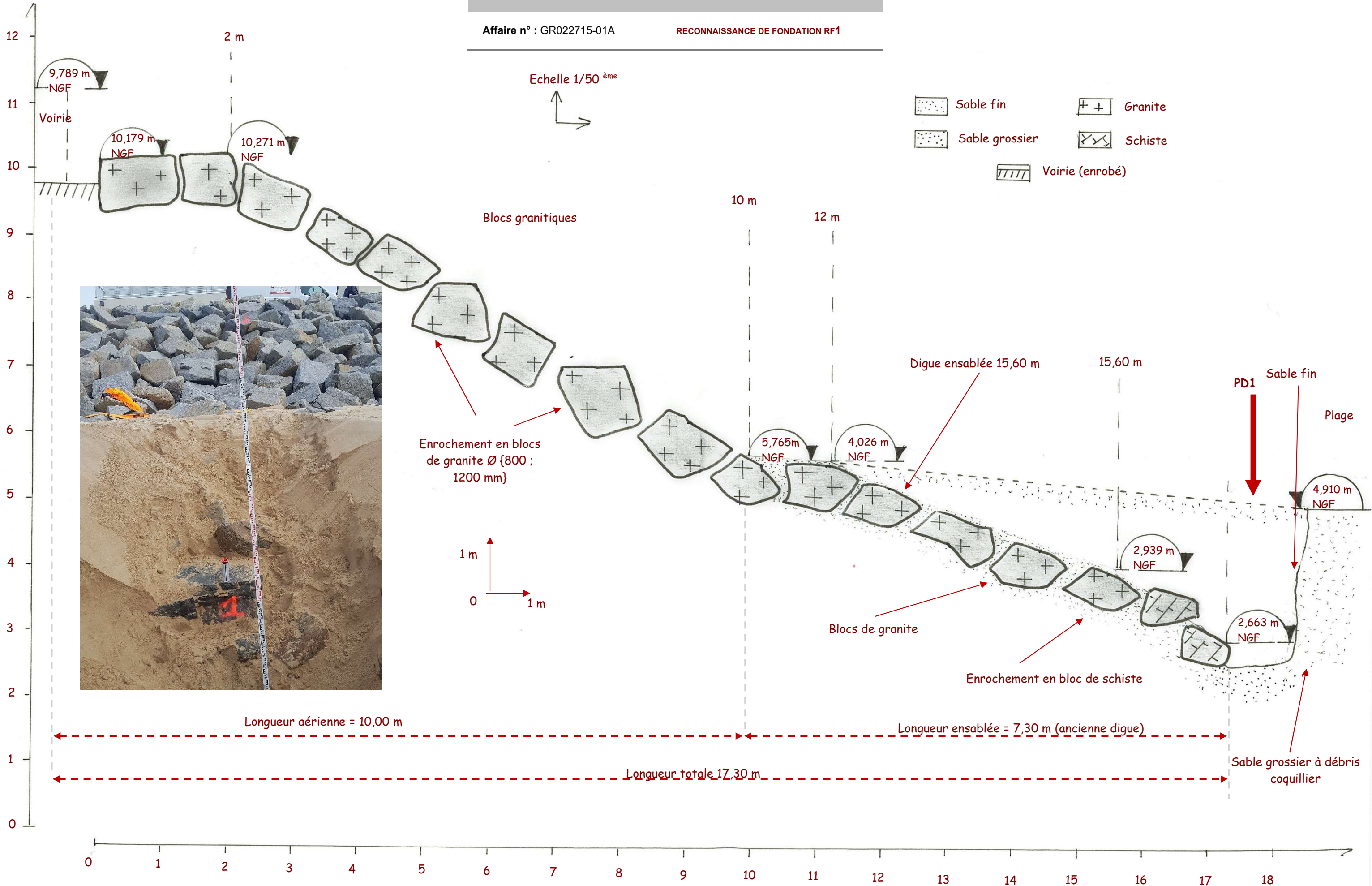
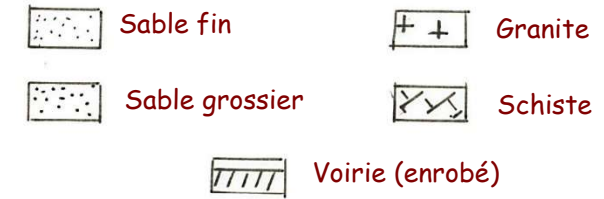


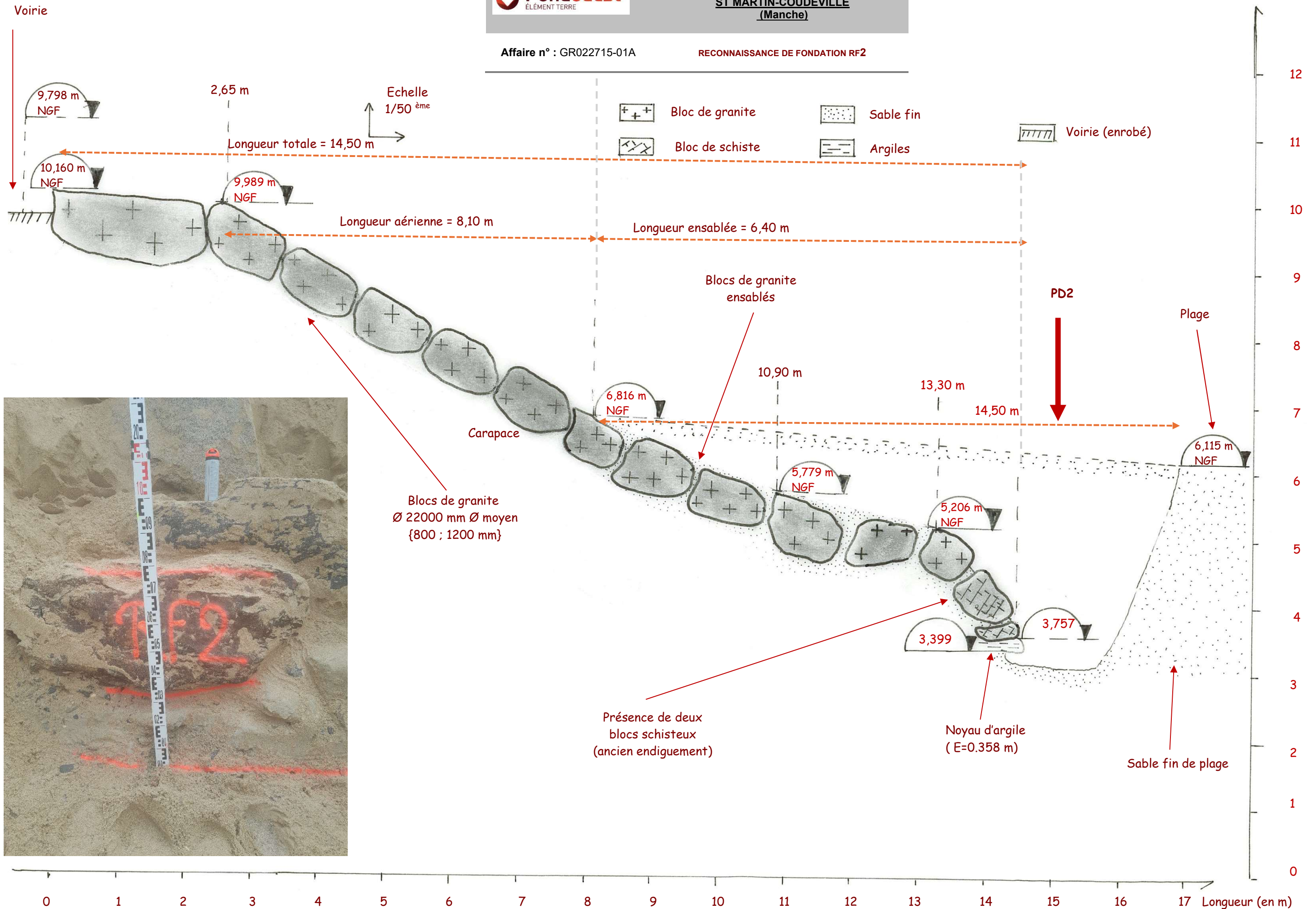
Diagnostic ouvrage
ST MARTIN-COUDEVILLE
(Manche)

Affaire n° : GR022715-01A

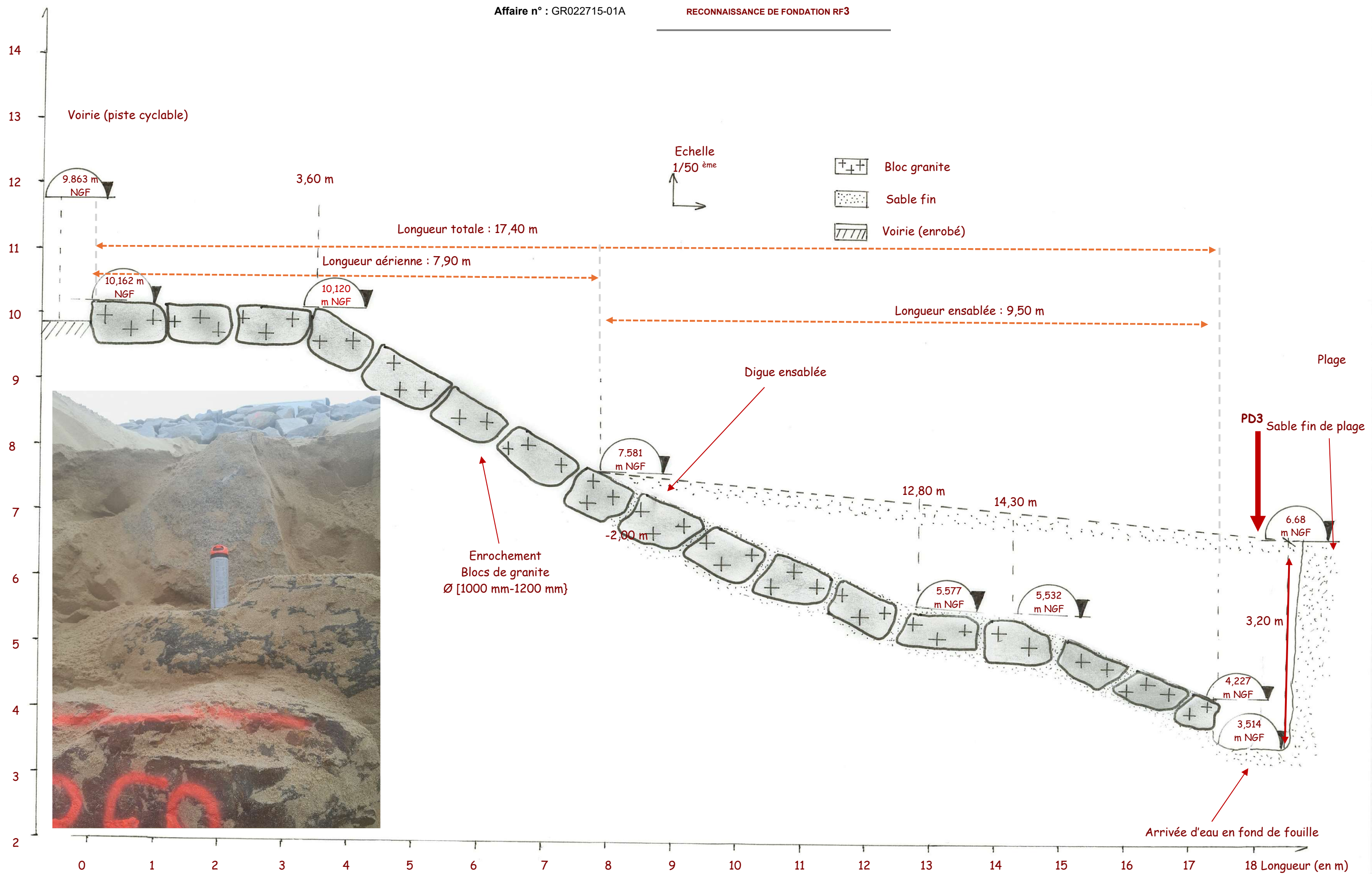
RECONNAISSANCE DE FONDATION RF1

Echelle 1/50^{ème}





Hauteur
(en m NGF)



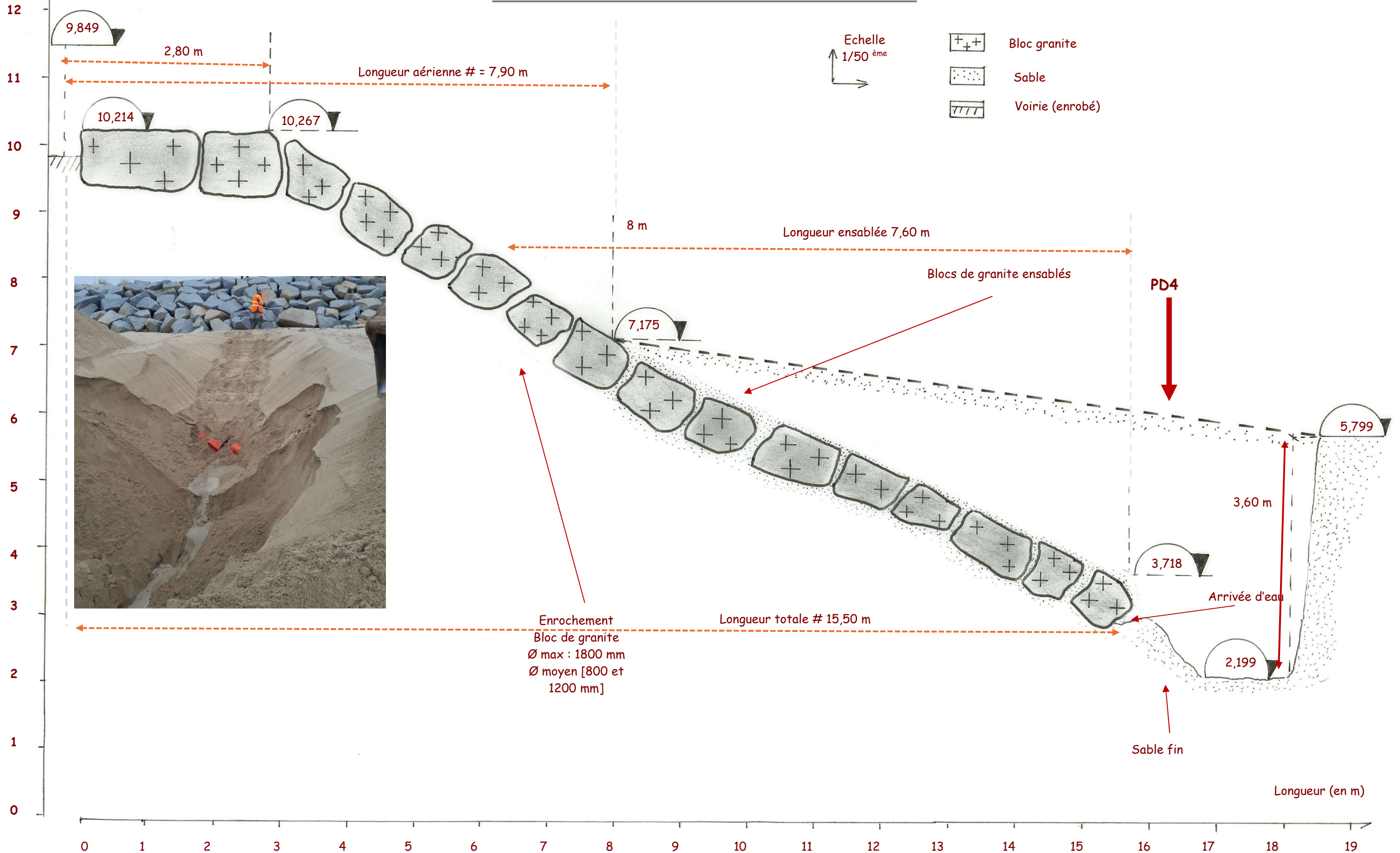
Hauteur
(en m NGF)



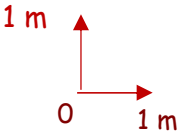
Diagnostic ouvrage
ST MARTIN-COUDEVILLE
(Manche)

Affaire n° : GR022715-01A

RECONNAISSANCE DE FONDATION RF4



Echelle 1/50^{ème}



Diagnostic ouvrage
ST MARTIN-COUDEVILLE
(Manche)

Affaire n° : GR022715-01A

PUITS A LA PELLE RP1

E

W

Altitude
(m NGF)

10

9

8

7

6

5



Plage

7,10 m

1,50 m

Digue St Martin
de Bréhal

Altitude
(m NGF)

10

9

8

7

6

5

4

3

Couche supérieure d'enrochement
(900xØ1200 mm) granitique

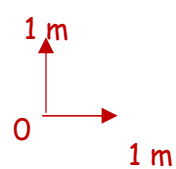
Couche inférieure de blocs
100xØ300 mm (épaisseur #0,5 m)

Plaquage de sable

Limon sablo-argileux
ocre +/- caillouteux
(épaisseur #1,30 m)

Sable de dune

Echelle 1/50^{ème}



Diagnostic ouvrage
ST MARTIN-COUDEVILLE
(Manche)

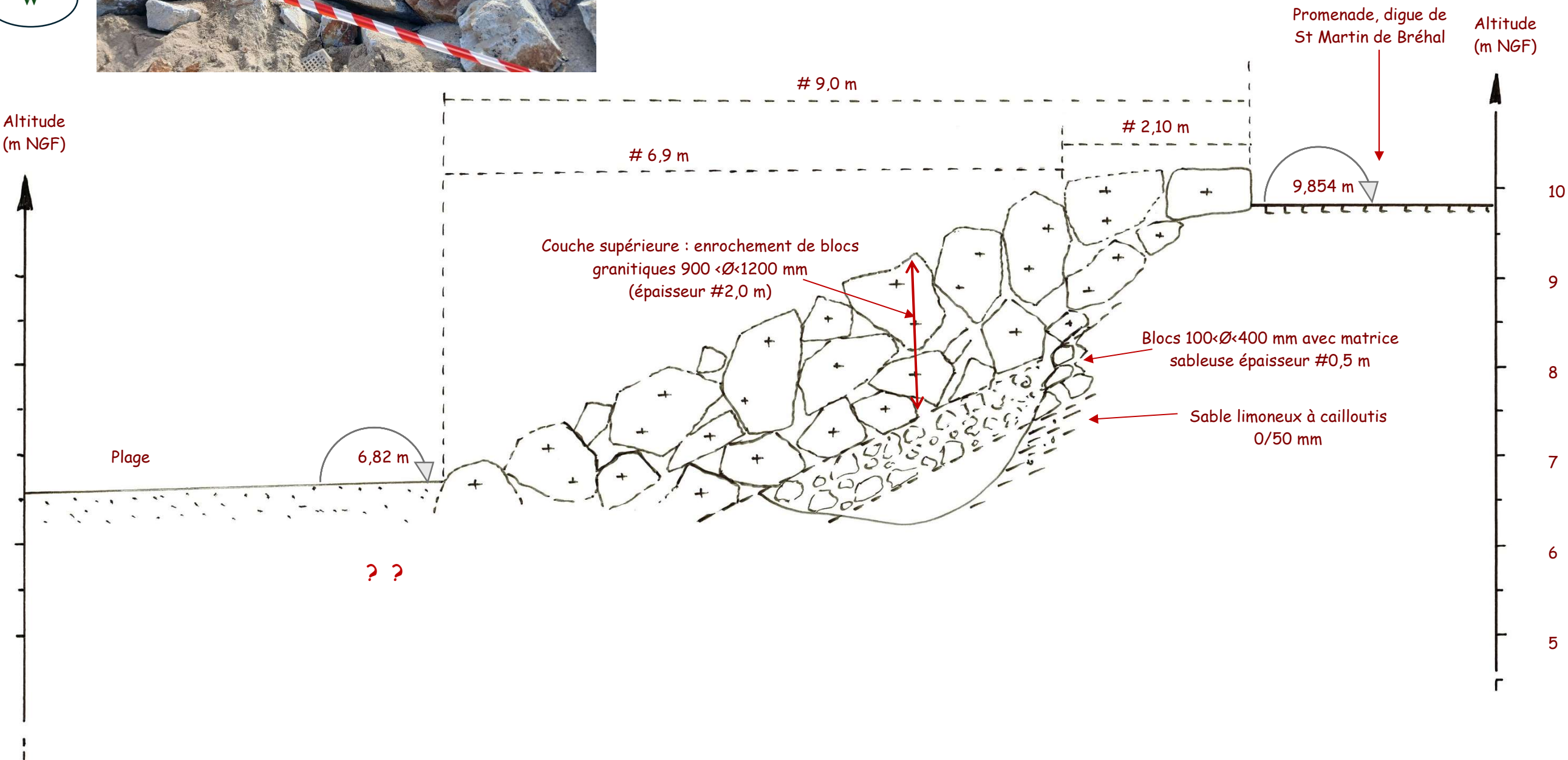
PUITS A LA PELLE RP2

Affaire n° : GR022715-01A



W

E



0



PUITS A LA PELLE RP3

Affaire n° : GR022715-01A

E

W

10

9

8

7

6

5

10

9

8

7

6

5

4

9,50 m

4,10 m

0,90 m

2,30 m

9,50 m

8,50 m

6,40 m

2,20 m

Enrochement
800/1700 mm

Cote altimétrique
(en m NGF)

— Blocs granitiques 500/700 mm

— Blocs 0/400 mm

- Tout venant 0/70 mm

- Couche d'argile grise

Sable de dune

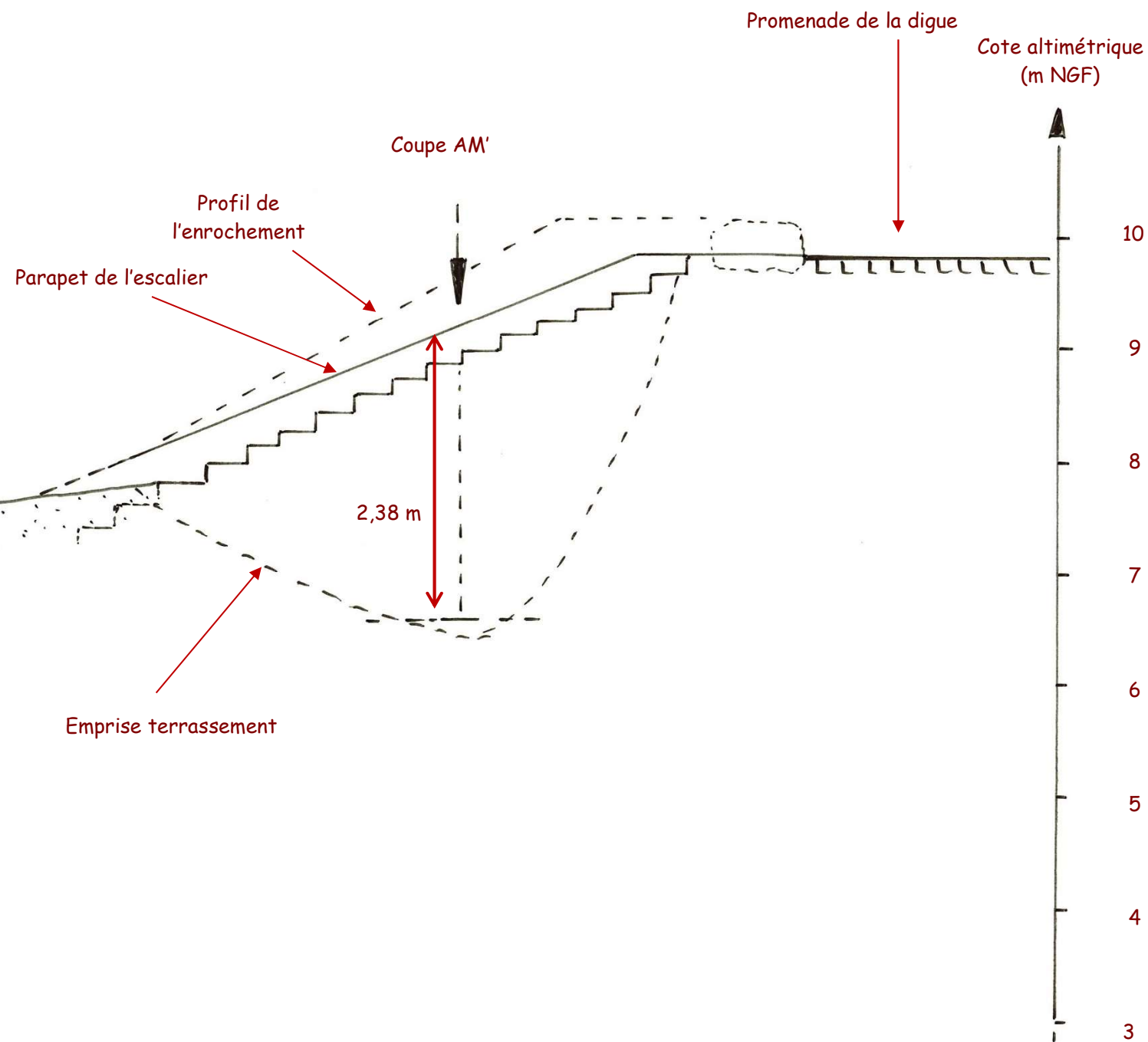
Emprise terrassement



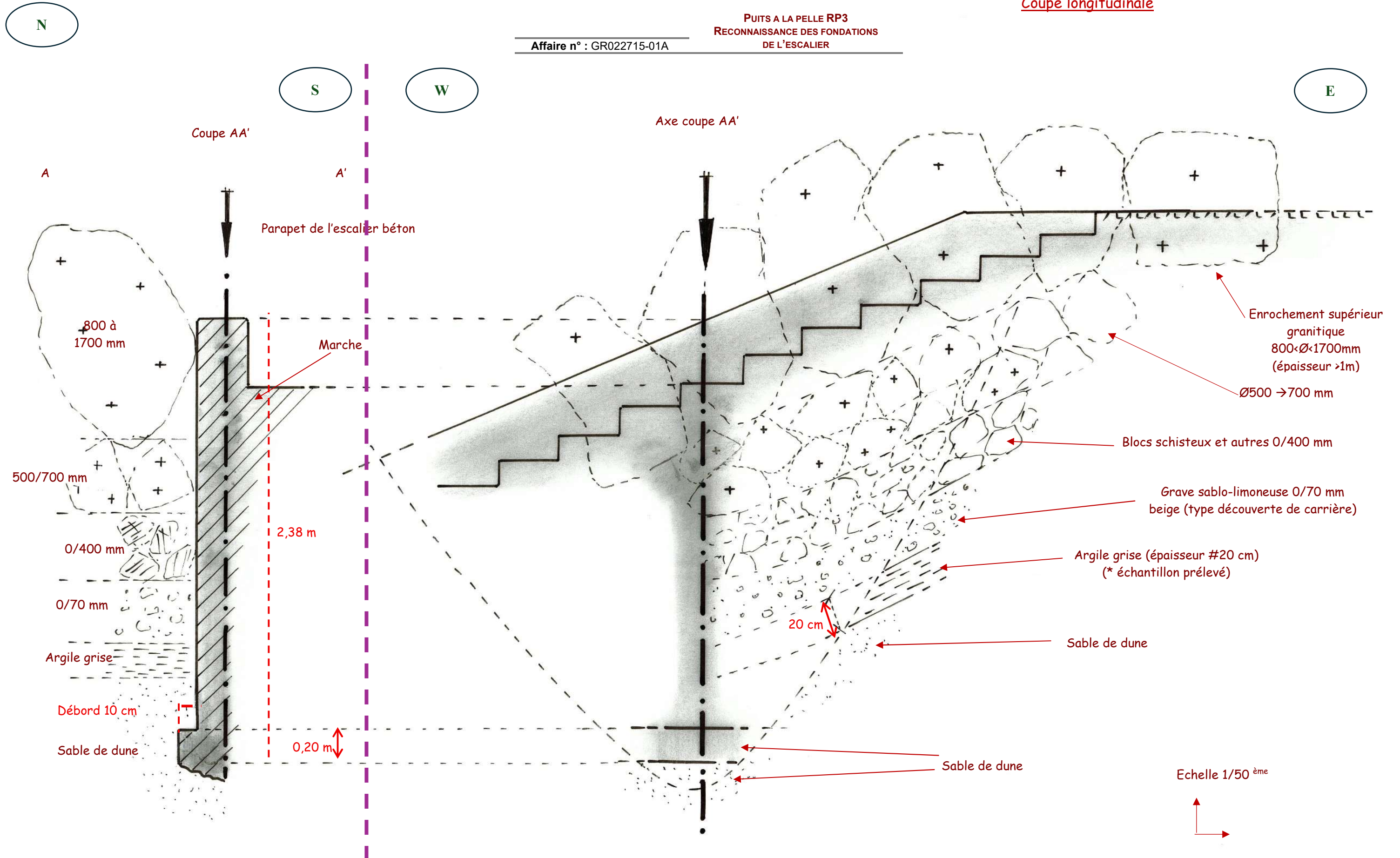
Echelle 1/50^{ème}



Cote altimétrique
(m NGF)

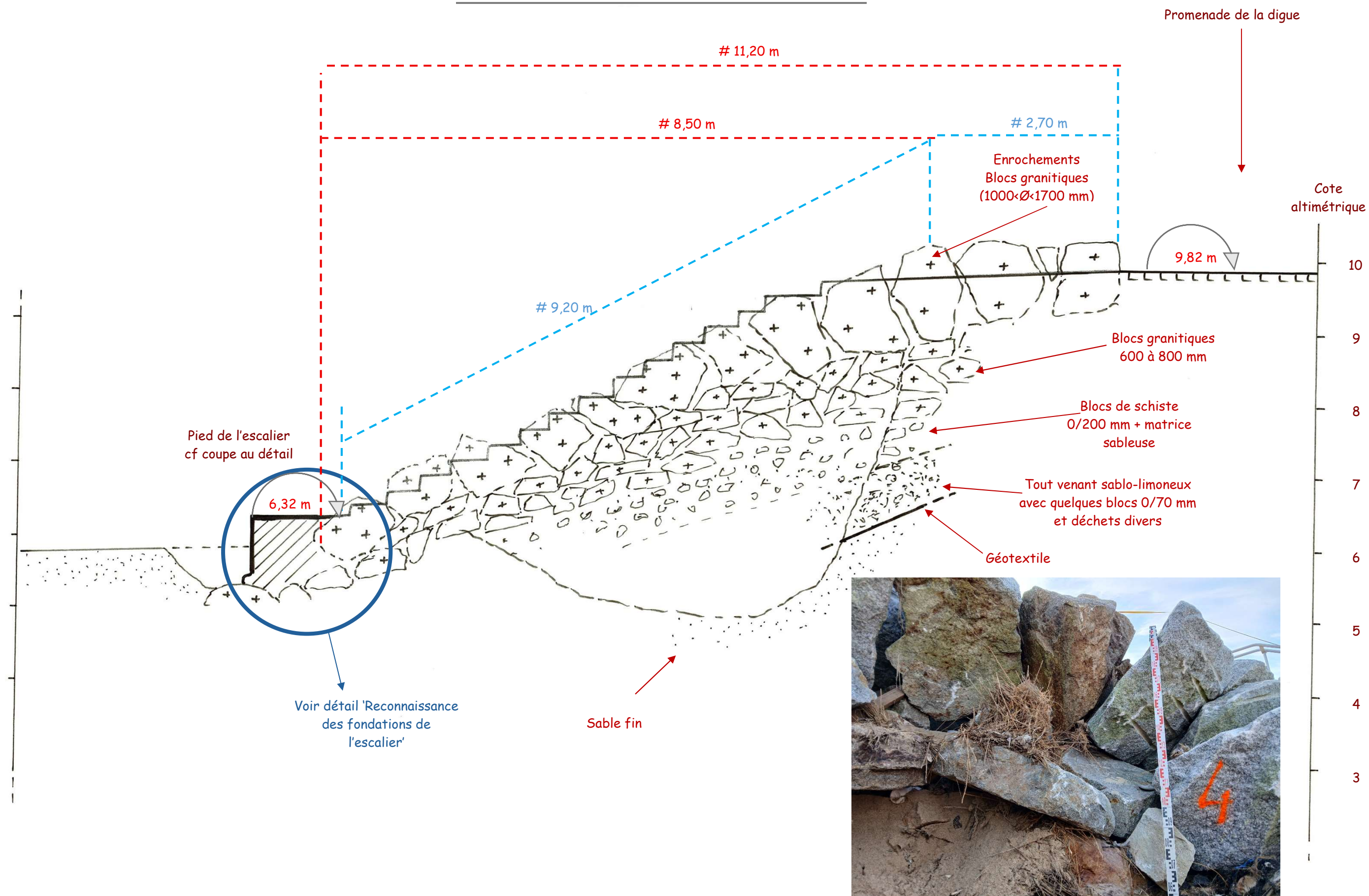


Coupe longitudinale



W

E



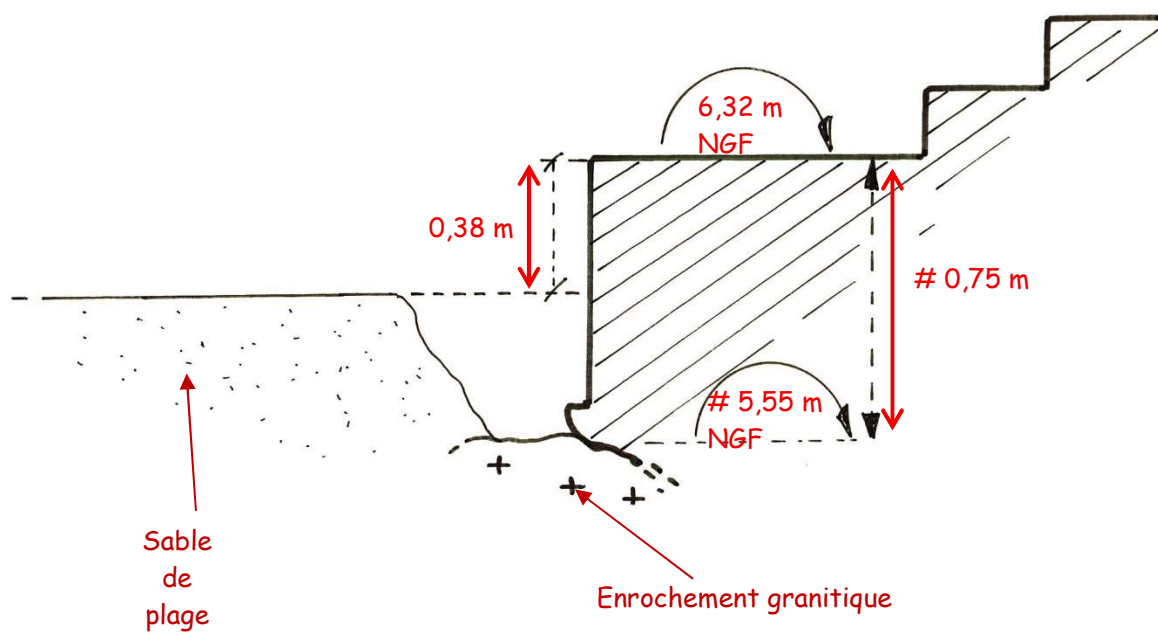
PUITS A LA PELLE RP4

Relevé du niveau d'assise de l'escalier

Affaire n° : GR022715-01A

W

E



Conditions Générales

1. Avertissement, préambule

Toute commande et ses avenants éventuels impliquent de la part du co-contractant, ci-après dénommé « le Client », signature du contrat et des avenants, acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres, sauf conditions particulières contenues dans le devis ou dérogation formelle et explicite. Toute modification de la commande ne peut être considérée comme acceptée qu'après accord écrit du Prestataire.

2. Déclarations obligatoires à la charge du Client, (DT, DICT, ouvrages exécutés)

Dans tous les cas, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de dommages à des ouvrages publics ou privés (en particulier, ouvrages enterrés et canalisations) dont la présence et l'emplacement précis ne lui auraient pas été signalés par écrit préalablement à sa mission.

Conformément au décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, le Client doit fournir, à sa charge et sous sa responsabilité, l'implantation des réseaux privés, la liste et l'adresse des exploitants des réseaux publics à proximité des travaux, les plans, informations et résultats des investigations complémentaires consécutifs à sa Déclaration de projet de Travaux (DT). Ces informations sont indispensables pour permettre les éventuelles DICT (le délai de réponse est de 15 jours) et pour connaître l'environnement du projet. En cas d'incertitude ou de complexité pour la localisation des réseaux sur domaine public, il pourra être nécessaire de faire réaliser, à la charge du Client, des fouilles manuelles pour les repérer. Les conséquences et la responsabilité de toute détérioration de ces réseaux par suite d'une mauvaise communication sont à la charge exclusive du Client.

Conformément à l'article L 411-1 du code minier, le Client s'engage à déclarer à la DREAL tout forage réalisé de plus de 10 m de profondeur. De même, conformément à l'article R 214-1 du code de l'environnement, le Client s'engage à déclarer auprès de la DDT du lieu des travaux les sondages et forages destinés à la recherche, à la surveillance ou au prélèvement d'eaux souterraines (piézomètres notamment).

3. Cadre de la mission, objet et nature des prestations, prestations exclues, limites de la mission

Le terme « prestation » désigne exclusivement les prestations énumérées dans le devis du Prestataire. Toute prestation différente de celles prévues fera l'objet d'un prix nouveau à négocier. Il est entendu que le Prestataire s'engage à procéder selon les moyens actuels de son art, à des recherches consciencieuses et à fournir les indications qu'on peut en attendre. Son obligation est une obligation de moyen et non de résultat au sens de la jurisprudence actuelle des tribunaux. Le Prestataire réalise la mission dans les strictes limites de sa définition donnée dans son offre (validité limitée à trois mois à compter de la date de son établissement), confirmée par le bon de commande ou un contrat signé du Client.

La mission et les investigations éventuelles sont strictement géotechniques et n'abordent pas le contexte environnemental. Seule une étude environnementale spécifique comprenant des investigations adaptées permettra de détecter une éventuelle contamination des sols et/ou des eaux souterraines.

Le Prestataire n'est solidaire d'aucun autre intervenant sauf si la solidarité est explicitement convenue dans le devis ; dans ce cas, la solidarité ne s'exerce que sur la durée de la mission.

Par référence à la norme NF P 94-500, il appartient au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre ou à toute entreprise de faire réaliser impérativement par des ingénieries compétentes chacune des missions géotechniques (successivement G1, G2, G3 et G4 et les investigations associées) pour suivre toutes les étapes d'élaboration et d'exécution du projet. Si la mission d'investigation est commandée seule, elle est limitée à l'exécution matérielle de sondages et à l'établissement d'un compte rendu factuel sans interprétation et elle exclut toute activité d'étude ou de conseil. La mission de diagnostic géotechnique G5 engage le géotechnicien uniquement dans le cadre strict des objectifs ponctuels fixés et acceptés.

Si le Prestataire déclare être titulaire de la certification ISO 9001, le Client agit de telle sorte que le Prestataire puisse respecter les dispositions de son système qualité dans la réalisation de sa mission.

4. Plans et documents contractuels

Le Prestataire réalise la mission conformément à la réglementation en vigueur lors de son offre, sur la base des données communiquées par le Client. Le Client est seul responsable de l'exactitude de ces données. En cas d'absence de transmission ou d'erreur sur ces données, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité.

5. Limites d'engagement sur les délais

Sauf indication contraire précise, les estimations de délais d'intervention et d'exécution données aux termes du devis ne sauraient engager le Prestataire. Sauf stipulation contraire, il ne sera pas appliqué de pénalités de retard et si tel devait être le cas elles seraient plafonnées à 5% de la commande. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire est dégagée de plein droit en cas d'insuffisance des informations fournies par le Client ou si le Client n'a pas respecté ses obligations, en cas de force majeure ou d'événements imprévisibles (notamment la rencontre de sols inattendus, la survenance de circonstances naturelles exceptionnelles) et de manière générale en cas d'événement extérieur au Prestataire modifiant les conditions d'exécution des prestations objet de la commande ou les rendant impossibles.

Le Prestataire n'est pas responsable des délais de fabrication ou d'approvisionnement de fournitures lorsqu'elles font l'objet d'un contrat de négoce passé par le Client ou le Prestataire avec un autre Prestataire.

6. Formalités, autorisations et obligations d'information, accès, dégâts aux ouvrages et cultures

Toutes les démarches et formalités administratives ou autres, en particulier l'obtention de l'autorisation de pénétrer sur les lieux pour effectuer des prestations de la mission sont à la charge du Client. Le Client se charge d'une part d'obtenir et communiquer les autorisations requises pour l'accès du personnel et des matériels nécessaires au Prestataire en toute sécurité dans l'enceinte des propriétés privées ou sur le domaine public, d'autre part de fournir tous les documents relatifs aux dangers et aux risques cachés, notamment ceux liés aux réseaux, aux obstacles enterrés et à la pollution des sols et des nappes. Le Client s'engage à communiquer les règles pratiques que les intervenants doivent respecter en matière de santé, sécurité et respect de l'environnement : il assure en tant que de besoin la formation du personnel, notamment celui du Prestataire, entrant dans ces domaines, préalablement à l'exécution de la mission. Le Client sera tenu responsable de tout dommage corporel, matériel ou immatériel dû à une spécificité du site connue de lui et non clairement indiquée au Prestataire avant toutes interventions.

Sauf spécifications particulières, les travaux permettant l'accessibilité aux points de sondages ou d'essais et l'aménagement des plates-formes ou grutage nécessaires aux matériels utilisés sont à la charge du Client.

Les investigations peuvent entraîner d'inévitables dommages sur le site, en particulier sur la végétation, les cultures et les ouvrages existants, sans qu'il y ait négligence ou faute de la part de son exécutant. Les remises en état, réparations ou indemnités correspondantes sont à la charge du Client.

7. Implantation, nivellement des sondages

Au cas où l'implantation des sondages est imposée par le Client ou son conseil, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité dans les événements consécutifs à ladite implantation. La mission ne comprend pas les implantations topographiques permettant de définir l'emprise des ouvrages et zones à étudier ni la mesure des coordonnées précises des points de sondages ou d'essais. Les éventuelles altitudes indiquées pour chaque sondage (qu'il s'agisse de cotes de références rattachées à un repère arbitraire ou de cotes NGF) ne sont données qu'à titre indicatif. Seules font foi les profondeurs mesurées depuis le sommet des sondages et comptées à partir du niveau du sol au moment de la réalisation des essais. Pour que ces altitudes soient garanties, il convient qu'elles soient relevées par un Géomètre Expert avant remodelage du terrain. Il en va de même pour l'implantation des sondages sur le terrain.

8. Hydrogéologie

Les niveaux d'eau indiqués dans le rapport correspondent uniquement aux niveaux relevés au droit des sondages exécutés et à un moment précis. En dépit de la qualité de l'étude les aléas suivants subsistent, notamment la variation des niveaux d'eau en relation avec la météo ou une modification de l'environnement des études. Seule une étude hydrogéologique spécifique permet de déterminer les amplitudes de variation de ces niveaux, les cotes de crue et les PHEC (Plus Hautes Eaux Connues).

9. Recommandations, aléas, écart entre prévision de l'étude et réalité en cours de travaux

Si, en l'absence de plans précis des ouvrages projetés, le Prestataire a été amené à faire une ou des hypothèses sur le projet, il appartient au Client de lui communiquer par écrit ses observations éventuelles sans quoi, il ne pourrait en aucun cas et pour quelque raison que ce soit lui être reproché d'avoir établi son étude dans ces conditions.

L'étude géotechnique s'appuie sur les renseignements reçus concernant le projet, sur un nombre limité de sondages et d'essais, et sur des profondeurs d'investigation limitées qui ne permettent pas de lever toutes les incertitudes inhérentes à cette science naturelle. En dépit de la qualité de l'étude, des incertitudes subsistent du fait notamment du caractère ponctuel des investigations, de la variation d'épaisseur des remblais et/ou des différentes couches, de la présence de vestiges enterrés. Les conclusions géotechniques ne peuvent donc conduire à traiter à forfait le prix des fondations compte tenu d'une hétérogénéité, naturelle ou du fait de l'homme, toujours possible et des aléas d'exécution pouvant survenir lors de la découverte des terrains. Si un caractère évolutif particulier a été mis en lumière (notamment glissement, érosion, dissolution, remblais évolutifs, tourbe), l'application des recommandations du rapport nécessite une actualisation à chaque étape du projet notamment s'il s'écoule un laps de temps important avant l'étape suivante.

L'estimation des quantités des ouvrages géotechniques nécessite une mission d'étude géotechnique de conception G2 (phase projet). Les éléments géotechniques non décelés par l'étude et mis en évidence lors de l'exécution (pouvant avoir une incidence sur les conclusions du rapport) et les incidents importants survenus au cours des travaux (notamment glissement, dommages aux avoisinements ou aux existants) doivent obligatoirement être portés à la connaissance du Prestataire ou signalés aux géotechniciens chargés des missions de suivi géotechnique d'exécution G3 et de supervision géotechnique d'exécution G4, afin que les conséquences sur la conception géotechnique et les conditions d'exécution soient analysées par un homme de l'art.

10. Rapport de mission, réception des travaux, fin de mission, délais de validation des documents par le client

A défaut de clauses spécifiques contractuelles, la remise du dernier document à fournir dans le cadre de la mission fixe le terme de la mission. La date de la fin de mission est celle de l'approbation par le Client du dernier document à fournir dans le cadre de la mission. L'approbation doit intervenir au plus tard deux semaines après sa remise au Client, et est considérée implicite en cas de silence. La fin de la mission donne lieu au paiement du solde de la mission.

11. Réserve de propriété, confidentialité, propriété des études, diagrammes

Les coupes de sondages, plans et documents établis par les soins du Prestataire dans le cadre de sa mission ne peuvent être utilisés, publiés ou reproduits par des tiers sans son autorisation. Le Client ne devient propriétaire des prestations réalisées par le Prestataire qu'après règlement intégral des sommes dues. Le Client ne peut pas les utiliser pour d'autres ouvrages sans accord écrit préalable du Prestataire. Le Client s'engage à maintenir confidentielle et à ne pas utiliser pour son propre compte ou celui de tiers toute information se rapportant au savoir-faire du Prestataire, qu'il soit breveté ou non, portée à sa connaissance au cours de la mission et qui n'est pas dans le domaine public, sauf accord préalable écrit du Prestataire. Si dans le cadre de sa mission, le Prestataire mettrait au point une nouvelle technique, celle-ci serait sa propriété. Le Prestataire serait libre de déposer tout brevet s'y rapportant, le Client bénéficiant, dans ce cas, d'une licence non exclusive et non cessible, à titre gratuit et pour le seul ouvrage étudié.

12. Modifications du contenu de la mission en cours de réalisation

La nature des prestations et des moyens à mettre en œuvre, les prévisions des avancements et délais, ainsi que les prix sont déterminés en fonction des éléments communiqués par le client et ceux recueillis lors de l'établissement de l'offre. Des conditions imprévisibles par le Prestataire au moment de l'établissement de son offre touchant à la géologie, aux hypothèses de travail, au projet et à son environnement, à la législation et aux règlements, à des événements imprévus, survenant en cours de mission autorisent le Prestataire à proposer au Client un avenant avec notamment modification des prix et des délais. A défaut d'un accord écrit du Client dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la lettre d'adaptation de la mission. Le Prestataire est en droit de suspendre immédiatement l'exécution de sa mission, les prestations réalisées à cette date étant rémunérées intégralement, et sans que le Client ne puisse faire état d'un préjudice. Dans l'hypothèse où le Prestataire est dans l'impossibilité de réaliser les prestations prévues pour une cause qui ne lui est pas imputable, le temps d'immobilisation de ses équipes est rémunéré par le client.

13. Modifications du projet après fin de mission, délai de validité du rapport

Le rapport constitue une synthèse de la mission définie par la commande. Le rapport et ses annexes forment un ensemble indissociable. Toute interprétation, reproduction partielle ou utilisation par un autre maître de l'ouvrage, un autre constructeur ou maître d'œuvre, ou pour un projet différent de celui objet de la mission, ne saurait engager la responsabilité du Prestataire et pourra entraîner des poursuites judiciaires. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission objet du rapport. Toute modification apportée au projet et à son environnement ou tout élément nouveau mis à jour au cours des travaux et non détecté lors de la mission d'origine, nécessite une adaptation du rapport initial dans le cadre d'une nouvelle mission.

Le client doit faire actualiser le dernier rapport de mission en cas d'ouverture du chantier plus de 1 an après sa livraison. Il en est de même notamment en cas de travaux de terrassements, de démolition ou de réhabilitation du site (à la suite d'une contamination des terrains et/ou de la nappe) modifiant entre autres les qualités mécaniques, les dispositions constructives et/ou la répartition de tout ou partie des sols sur les emprises concernées par l'étude géotechnique.

14. conditions d'établissement des prix, variation dans les prix, conditions de paiement, acompte et provision, retenue de garantie

Les prix unitaires s'entendent hors taxes. Ils sont majorés de la T.V.A. au taux en vigueur le jour de la facturation. Ils sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date d'établissement de l'offre. Ils sont fermes et définitifs pour une durée de trois mois. Au-delà, ils sont actualisés par application de l'indice "TP04 - Fondations et travaux géotechniques" pour les investigations in situ et en laboratoire, et par application de l'indice « SYNTEC » pour les prestations d'études, l'Indice de base étant celui du mois de l'établissement du devis.

Aucune retenue de garantie n'est appliquée sur le coût de la mission.

Dans le cas où le marché nécessite une intervention d'une durée supérieure à un mois, des factures mensuelles intermédiaires sont établies. Lors de la passation de la commande ou de la signature du contrat, le Prestataire peut exiger un acompte dont le montant est défini dans les conditions particulières et correspond à un pourcentage du total estimé des honoraires et frais correspondants à l'exécution du contrat. Le montant de cet acompte est déduit de la facture ou du décompte final. En cas de sous-traitance dans le cadre d'un ouvrage public, les factures du Prestataire sont réglées directement et intégralement par le maître d'ouvrage, conformément à la loi n°75-1334 du 31/12/1975.

Les paiements interviennent à réception de la facture et sans escompte. En l'absence de paiement au plus tard le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, il sera appliqué à compter dudit jour et de plein droit, un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Cette pénalité de retard sera exigible sans qu'un rappel soit nécessaire à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

En sus de ces pénalités de retard, le Client sera redevable de plein droit des frais de recouvrement exposés ou d'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Un désaccord quelconque ne saurait constituer un motif de non-paiement des prestations de la mission réalisées antérieurement. La compensation est formellement exclue : le Client s'interdit de déduire le montant des préjudices qu'il allègue des honoraires dus.

15. Résiliation anticipée

Toute procédure de résiliation est obligatoirement précédée d'une tentative de conciliation. En cas de force majeure, cas fortuit ou de circonstances indépendantes du Prestataire, celui-ci a la faculté de résilier son contrat sous réserve d'en informer son Client par lettre recommandée avec accusé de réception. En toute hypothèse, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, et 8 jours après la mise en demeure visant la présente clause résolutoire demeurée sans effet, le contrat peut être résilié de plein droit. La résiliation du contrat implique le paiement de l'ensemble des prestations régulièrement exécutées par le Prestataire au jour de la résiliation et en sus, d'une indemnité égale à 20 % des honoraires qui resteraient à percevoir si la mission avait été menée jusqu'à son terme.

16. Répartition des risques, responsabilités et assurances

Le Prestataire n'est pas tenu d'avertir son Client sur les risques encourus déjà connus ou ne pouvant être ignorés du Client compte tenu de sa compétence. Ainsi par exemple, l'attention du Client est attirée sur le fait que le béton armé est inévitablement fissuré, les revêtements appliqués sur ce matériau devant avoir une souplesse suffisante pour s'adapter sans dommage aux variations d'ouverture des fissures. Le devoir de conseil du Prestataire vis-à-vis du Client ne s'exerce que dans les domaines de compétence requis pour l'exécution de la mission spécifiquement confiée. Tout élément nouveau connu du Client après la fin de la mission doit être communiqué au Prestataire qui pourra, le cas échéant, proposer la réalisation d'une mission complémentaire. A défaut de communication des éléments nouveaux ou d'acceptation de la mission complémentaire, le Client en assumera toutes les conséquences. En aucun cas, le Prestataire ne sera tenu pour responsable des conséquences d'un non-respect de ses préconisations ou d'une modification de celles-ci par le Client pour quelque raison que ce soit. L'attention du Client est attirée sur le fait que toute estimation de quantités faite à partir de données obtenues par prélèvements ou essais ponctuels sur le site objet des prestations est entachée d'une incertitude fonction de la représentativité de ces données ponctuelles extrapolées à l'ensemble du site. Toutes les pénalités et indemnités qui sont prévues au contrat ou dans l'offre remise par le Prestataire ont la nature de dommages et intérêts forfaitaires, libératoires et exclusifs de toute autre sanction ou indemnisation.

Assurance décennale obligatoire

Le Prestataire bénéficie d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité décennale afférente aux ouvrages soumis à obligation d'assurance, conformément à l'article L.241-I du Code des assurances. Conformément aux usages et aux capacités du marché de l'assurance et de la réassurance, le contrat impose une obligation de déclaration préalable et d'adaptation de la garantie pour les ouvrages dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excède au jour de la déclaration d'ouverture de chantier un montant de 15 M€. Il est expressément convenu que le client a l'obligation d'informer le Prestataire d'un éventuel dépassement de ce seuil, et accepte, de fournir tous éléments d'information nécessaires à l'adaptation de la garantie. Le client prend également l'engagement, de souscrire à ses frais un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD), contrat dans lequel le Prestataire sera expressément mentionné parmi les bénéficiaires. Par ailleurs, les ouvrages de caractère exceptionnel, voir inusuels sont exclus du présent contrat et doivent faire l'objet d'une cotation particulière. Le prix fixé dans l'offre ayant été déterminé en fonction de conditions normales d'assurabilité de la mission, il sera réajusté, et le client s'engage à l'accepter, en cas d'éventuelle surcotisation qui serait demandée au Prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. A défaut de respecter ces engagements, le client en supportera les conséquences financières (notamment en cas de défaut de garantie du Prestataire, qui n'aurait pu s'assurer dans de bonnes conditions, faute d'informations suffisantes). Le maître d'ouvrage est tenu d'informer le Prestataire de la DOC (déclaration d'ouverture de chantier).

Ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance

Les ouvrages dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excède un montant de 15 M€ HT doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du Prestataire qui en référera à son assureur pour détermination des conditions d'assurance. Les limitations relatives au montant des chantiers auxquels le Prestataire participe ne sont pas applicables aux missions portant sur des ouvrages d'infrastructure linéaire, c'est-à-dire routes, voies ferrées, tramway, etc. En revanche, elles demeurent applicables lorsque sur le tracé linéaire, la/les mission(s) de l'assuré porte(nt) sur des ouvrages précis tels que ponts, viaducs, échangeurs, tunnels, tranchées couvertes... En tout état de cause, il appartiendra au client de prendre en charge toute éventuelle sur cotisation qui serait demandée au prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. Toutes les conséquences financières d'une déclaration insuffisante quant au coût de l'ouvrage seront supportées par le client et le maître d'ouvrage.

Le Prestataire assume les responsabilités qu'il engage par l'exécution de sa mission telle que décrite au présent contrat. À ce titre, il est responsable de ses prestations dont la défectuosité lui est imputable. Le Prestataire sera garanti en totalité par le Client contre les conséquences de toute recherche en responsabilité dont il serait l'objet du fait de ses prestations, de la part de tiers au présent contrat. Le client ne garantissant cependant le Prestataire qu'au-delà du montant de responsabilité visé ci-dessous pour le cas des prestations défectueuses. La responsabilité globale et cumulée du Prestataire au titre ou à l'occasion de l'exécution du contrat sera limitée à trois fois le montant de ses honoraires sans pour autant excéder les garanties délivrées par son assureur, et ce pour les dommages de quelque nature que ce soit et quel qu'en soit le fondement juridique. Il est expressément convenu que le Prestataire ne sera pas responsable des dommages immatériels consécutifs ou non à un dommage matériel tels que, notamment, la perte d'exploitation, la perte de production, le manque à gagner, la perte de profit, la perte de contrat, la perte d'image, l'immobilisation de personnel ou d'équipements.

17. Cessibilité de contrat

Le Client reste redevable du paiement de la facture sans pouvoir opposer à quelque titre que ce soit la cession du contrat, la réalisation pour le compte d'autrui, l'existence d'une promesse de porte-fort ou encore l'existence d'une stipulation pour autrui.

18. Litiges

En cas de litige pouvant survenir dans l'application du contrat, seul le droit français est applicable. Seules les juridictions du ressort du siège social du Prestataire sont compétentes, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique

(Extraits de la norme NF P 94-500 du 30 novembre 2013 – Chapitre 4.2)

Le Maître d'Ouvrage doit associer l'ingénierie géotechnique au même titre que les autres ingénieries à la Maîtrise d'Œuvre et ce, à toutes les étapes successives de conception, puis de réalisation de l'ouvrage. Le Maître d'Ouvrage, ou son mandataire, doit veiller à la synchronisation des missions d'ingénierie géotechnique avec les phases effectives à la Maîtrise d'Œuvre du projet.

L'enchaînement et la définition synthétique des missions d'ingénierie géotechnique sont donnés dans les tableaux 1 et 2. Deux ingénieries géotechniques différentes doivent intervenir : la première pour le compte du Maître d'Ouvrage ou de son mandataire lors des étapes 1 à 3, la seconde pour le compte de l'entreprise lors de l'étape 3.

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Etude géotechnique préalable (G1)		Etude géotechnique préalable (G1) Phase Etude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Etude préliminaire, Esquisse, APS	Etudes géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonctions des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Etude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Etude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (<i>choix constructifs</i>)
	PRO	Etudes géotechniques de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (<i>choix constructifs</i>)
	DCE/ACT	Etude géotechnique de conception (G2) Phase DCE/ACT		Consultation sur le projet de base/choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Etudes géotechniques de réalisation (G3/G4)		A la charge de l'entreprise	A la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Etude de suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Etude (en interaction avec la phase suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase supervision du suivi)	Etude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (<i>réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience</i>)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Etude et suivi géotechniques d'exécutions (G3) Phase Suivi (en interaction avec la Phase Etude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
A toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

Tableau 2 - Classification des missions d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ETAPE 1 : ETUDE GEOTECHNIQUE PRELABLE (G1)

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases:

Phase Étude de Site (ES)

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site. - Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase Principes Généraux de Construction (PGC)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

ETAPE 2 : ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)

Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases:

Phase Avant-projet (AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site. - Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

- Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participé à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ETAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées) ETUDE ET SUIVI GEOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives:

Phase Étude

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques: notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs: plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO)

SUPERVISION GEOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives:

Phase Supervision de l'étude d'exécution

- Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.
- Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).